

*Date de dépôt : 22 mars 2018*

## **Rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur le bilan de législature 2013-2018 du Conseil d'Etat**

Mesdames et  
Messieurs les députés,

Genève peut se réjouir. Au cours des cinq prochaines années, notre canton va changer d'échelle. Les 14 kilomètres de chrysalide du Léman Express auront bientôt achevé leur métamorphose, entamée en 2012. Longtemps invisible, car en sous-sol, cette mutation urbaine a pris désormais de la hauteur, avec l'émergence des bâtiments qui s'élèvent à Pont-Rouge ou aux Eaux-Vives. Des bureaux, des logements, des commerces s'installeront dans la tour Opale à Chêne-Bourg, dont l'autorisation de construire est entrée en force. Ces constructions élégantes, toutes en transparence, mêlant habitat et activités, inaugurent une nouvelle manière d'habiter la ville. Plus d'espace pour les parcs et la mobilité douce, plus de convivialité, plus de confort.

Développer nos ambitions collectives et améliorer la qualité de vie, consolider les bases de la prospérité du canton, tout en maîtrisant la dette et en réformant le fonctionnement de l'Etat : telles étaient les trois priorités formulées dans le programme de législature 2013-2018. Des priorités incarnées par cette métaphore de la chrysalide. Grâce aux efforts fournis ces dernières années, Genève va demain changer d'échelle et pouvoir profiter de nouvelles infrastructures dans tous les domaines. Ces aboutissements ont nécessité un pilotage fin, en particulier en raison de difficultés ou d'incertitudes importantes liées à des facteurs externes, à savoir d'abord le vote du peuple suisse le 9 février 2014 sur l'immigration, qui menaçait directement la capacité de recruter le personnel nécessaire au fonctionnement de notre économie, l'abandon en janvier 2015 du taux plancher par la BNS, et la contraction en 2016 des recettes fiscales sur les personnes physiques.

## **Mobilité en route**

A cette date, le Léman Express et ses cinq gares sera devenu le compagnon quotidien de dizaines de milliers de personnes, qui se demanderont comment ils avaient pu s'en passer pendant plus d'un siècle. Les quartiers de la rive droite seront soulagés d'un transit de 20'000 voitures par jour, qui emprunteront désormais le tunnel de la route des Nations (170 millions), deux ans avant l'arrivée du tram. Ce tram qui, avec 69 autres tramways et 130 autobus articulés, seront remisés et entretenus dans le nouveau centre « En Chardon » (330 millions) dès fin 2019.

L'aéroport jouira fin 2020 de sa nouvelle Aile Est (620 millions), destinée à améliorer le confort, la rapidité et la sécurité des transferts de passagers pour les avions gros porteurs, qui participent à la stratégie du développement d'une aviation qui absorbe la croissance du nombre de passagers en limitant celle du nombre de mouvements.

## **Le logement qui déménage**

Les grues, ces colosses urbains éphémères, ont ponctué le paysage genevois ces quatre dernières années. Plus de 2'000 logements ont été construits consécutivement en 2015, 2016 et 2017, améliorant ainsi le taux de vacances à 0,51% en 2017 contre 0,36% en 2013. Les premiers habitants ont pu emménager dans le quartier des Vergers à Meyrin, tandis qu'à l'autre bout du canton les travaux pour quelques 640 logements dans le quartier de l'Adret à Pont-Rouge ont commencé. Chaque jour, les Genevois se familiarisent avec les espaces et les infrastructures publiques ainsi qu'avec les nouvelles habitations qui émergent autour des gares du Léman Express. Grâce aux dizaines de concours d'architecture publics et privés, le nouveau visage de Genève se précise, faisant parler de cette extraordinaire mutation urbaine bien au-delà des frontières cantonales.

## **La mue universitaire**

Nombre de grands ouvrages ont déjà été achevés durant cette législature. C'est ainsi que les hautes écoles ont vu l'inauguration en 2018 du nouveau campus de la HEAD au parc Hentsch (donation de la Fondation Wilsdorf), en 2016 du nouveau bâtiment de la Haute école de gestion à Battelle (50 millions), en 2014 de la Maison de la Paix (212 millions) et en 2017 du navire amiral des facultés de médecine et de pharmacie, les 5<sup>e</sup> et 6<sup>e</sup> étapes du CMU (342 millions). La rénovation des anciennes écoles de chimie (25 millions, 2014) et de médecine (30 millions, achèvement 2018) préfigurent celle du bâtiment historique des Bastions, qui prendra près d'une décennie. Sans oublier les

réalisations au profit des autres ordres d'enseignement, comme l'école de commerce Raymond-Uldry (2017), la rénovation du cycle d'orientation de la Florence et celle du collège Calvin.

### **Renouveau de la Genève internationale**

Ces chantiers enthousiasmants en occultent d'autres, comme la construction du nouveau bâtiment des lits des HUG, achevée en 2016, les agrandissements successifs de Palexpo, les centrales solaires à Palexpo et à l'aéroport. Les chantiers aussi qui ont permis au secteur pénitentiaire de renforcer la chaîne sécuritaire tout en améliorant la dignité des conditions de détention. Sans oublier les quelque 3 milliards de francs qui seront investis au cours des prochaines années par les organisations internationales, avec le soutien et pour le grand profit de la Suisse et de Genève, pour la rénovation du Palais des Nations (837 millions), de l'OIT (300 millions), de l'OMS (140 millions), de l'UIT (150 millions), du CERN (600 millions).

En 2022, dans le quartier des Nations, ouvrira ses portes l'ambitieuse Cité de la Musique, construction entièrement financée par des apports privés, en partie sur un terrain mis à disposition par l'Etat de Genève. Deux ans après l'inauguration de la Nouvelle Comédie, face à la nouvelle gare des Eaux-Vives, au cœur d'un quartier revitalisé par le CEVA et la voie verte. La culture sera à l'honneur à Carouge aussi, avec son nouveau théâtre, lui aussi cofinancé par le canton.

### **Diminution de la dette**

Des chiffres qui démontrent l'intensité des efforts que le canton aura déployés depuis maintenant une décennie pour remettre à niveau ses infrastructures. Un montant net d'investissements publics de 2,8 milliards de francs entre 2014 et 2018, sans compter ceux consentis par les privés, les établissements autonomes et les communes. Des ambitions qui ont pu être entièrement financées sans alourdir la dette cantonale, qui a au contraire diminué d'un milliard de francs entre fin 2014 et fin 2017, le canton s'éloignant ainsi du premier seuil du frein à l'endettement. Pour y parvenir, le canton a adopté dès 2015 des mesures permettant d'augmenter progressivement le montant des économies récurrentes. Celles-ci se situent à hauteur de 470 millions de francs par année à partir de 2018. Indispensable, puisque dans le même temps, il fallait assumer la hausse de charges liées à l'action sociale, au vieillissement de la population, des coûts de la santé et de la solidarité confédérale (péréquation intercantonale).

## **Préserver l'emploi avec PF 17**

L'un des objectifs prioritaires de la législature, à savoir la réforme de la fiscalité des entreprises, n'a pas pu être réalisé encore, en raison de l'échec devant le peuple suisse du volet fédéral de cette réforme en février 2017. Le canton de Genève a immédiatement été impliqué par la Confédération dans les réflexions pour l'élaboration d'un nouveau projet fédéral, dont pourraient être retirés les points qui ont cristallisé l'opposition du peuple. La priorité pour Genève est de parvenir à supprimer les régimes fiscaux inéquitables entre entreprises étrangères et entreprises suisses, à un taux permettant à notre canton de conserver son attrait pour des dizaines de milliers d'emplois à forte valeur ajoutée, ceci dans un contexte où nos voisins vaudois ont choisi d'abaisser leur taux dès 2019, et où les Etats-Unis d'Amérique viennent d'adopter début décembre 2017 une réforme fiscale abaissant de 35% à 20% le taux d'impôt sur les sociétés. Pour y parvenir, Genève doit impérativement obtenir de la Confédération des compensations pour les pertes fiscales qui ne pourront être évitées les premières années. Le Conseil d'Etat est toutefois confiant que cette réforme jouera un rôle de dynamisant pour l'emploi et donc pour les recettes fiscales de notre canton et de notre pays. La baisse fiscale pour les entreprises locales devrait en effet leur permettre d'investir plus encore dans la recherche et le développement et de créer de l'emploi. Cela à condition que la hausse fiscale pour les entreprises multinationales reste modérée et qu'elles puissent donc continuer de faire profiter Genève et sa région de leur dynamisme.

## **Réforme institutionnelle**

Sur le plan institutionnel, la législature a vu la mise en place des instruments nécessaires à une nouvelle répartition des tâches entre les communes et le canton, appelée à devenir un processus permanent, ainsi que l'adoption des premières lois de répartition.

## **Péréquation des ressources**

Le Conseil d'Etat a reporté le projet de refonte globale de la fiscalité communale (principe de l'imposition sur la commune de domicile) afin de donner la priorité à la répartition des tâches et à la réforme fiscale PF 17. Cela dit, le mode de fiscalité actuelle (perçue en partie sur la commune où s'exerce l'activité lucrative) reste problématique à plusieurs égards. D'une grande complexité, ce système (unique en Suisse) pénalise les communes accueillant des habitants, au profit de celles hébergeant des emplois. Les contribuables sont par ailleurs en grande partie dépourvus d'influence sur les évolutions de

la fiscalité communale, puisqu'ils ne peuvent voter que sur celle de leur commune de domicile, et non sur celle de la commune où ils exercent leur activité lucrative.

En attendant une réforme plus fondamentale, le Conseil d'Etat a toutefois soutenu les efforts des communes pour atténuer légèrement les écarts de ressources entre les communes les plus aisées et les autres. Le Grand Conseil a ainsi adopté en 2017 la loi réformant la péréquation intercommunale. Les communes consacreront 1,5% de leurs ressources à la péréquation intercommunale dès 2018, et 2% dès 2019, contre 1% aujourd'hui. Le Grand Conseil a également adopté en mars 2016 la loi instituant un fonds intercommunal pour le développement urbain, doté de 25 millions de francs par an, pour soutenir les communes amenées à accompagner la création de logements par d'importants efforts d'infrastructures.

Le Conseil d'Etat a par ailleurs indiqué qu'il déposerait courant 2018 un projet de loi visant à abaisser la charge de sa participation à la péréquation intercantonale. Cette charge a atteint en 2017 la somme de 399 millions de francs, et elle est exclusivement liée à la force contributive de la population genevoise (le taux d'imposition est sans impact, puisque cette force contributive est calculée en fonction du rendement par habitant de l'impôt fédéral direct). Etant donné que les communes bénéficient autant que le canton de cette capacité contributive, le Conseil d'Etat estime nécessaire qu'elles participent à cet effort de solidarité confédérale, au prorata de leur participation aux recettes publiques, à savoir environ 20%, soit une centaine de millions d'allègement de charges par an pour le canton.

## **Réforme du fonctionnement de l'Etat**

Deux dossiers majeurs étaient mentionnés dans le programme de législature pour réformer le fonctionnement de l'Etat, à savoir la modernisation de la grille salariale des collaborateurs de l'Etat, et renforcer la gouvernance des régies publiques autonomes. Le projet de loi du Conseil d'Etat SCORE proposant une refonte complète de la grille salariale de l'Etat a été déposé, après plusieurs années de travaux de préparation, à l'automne 2017. Celui relatif à la gouvernance des établissements publics autonomes a pour sa part été adopté par le Grand Conseil à l'issue de trois ans de débats, et pourra être mis en œuvre dès la prochaine législature.

Un autre défi d'importance stratégique a dû être relevé en cours de législature, celui de la recapitalisation de la caisse de pension des employés de l'Etat (CPEG). Cette institution assurant plus de 63'000 actifs et retraités est en effet triplement pénalisée, d'abord par sa sous-capitalisation, puis par le

déséquilibre entre le niveau de prestations assuré et celui des ressources, enfin par les perspectives de rendement à long terme, fragilisées par la politique des taux négatifs instaurée par la Banque nationale suisse. Pour écarter le risque d'une correction sévère des prestations sur les futurs rentiers, le Conseil d'Etat a élaboré durant le premier semestre 2017 un projet de loi visant une recapitalisation immédiate à 80%, moyennant des mécanismes réduisant les risques pour l'Etat et pour la CPEG. Ce projet de loi est soumis à l'examen du Grand Conseil. L'aboutissement de cette réforme revêt une importance prioritaire pour protéger à long terme les prestations de dizaines de milliers de collaborateurs de l'Etat.

## Réalisations par politiques publiques

### A. FORMATION

Dans un canton où le taux de chômage reste élevé par rapport au reste de la Suisse, l'accès à une formation de qualité constitue une priorité du Conseil d'Etat. Des moyens importants ont donc été engagés pour lutter contre l'échec scolaire et garantir l'accès à une certification pour chaque jeune.

#### *Renforcer l'école primaire pour améliorer les apprentissages de base*

Le décrochage scolaire d'un jeune est souvent le résultat d'une succession de difficultés tout au long de son parcours d'élève. Il est donc essentiel d'améliorer le soutien aux apprentissages de base (français et mathématiques) dès l'école primaire. La rentrée 2014 a été marquée par l'introduction du mercredi matin d'école pour les élèves de 5P à 8P, ce qui a principalement permis d'augmenter les heures de français et d'allemand, et d'introduire l'anglais en 7P et 8P. Les postes de soutien ont augmenté, passant de 101 à 146, dont 40 spécifiquement pour l'apprentissage de la lecture au cycle élémentaire. Enfin, des équipes pluridisciplinaires se déploient progressivement au sein des établissements (avec des enseignants spécialisés, infirmiers, psychologues, éducateurs, logopédistes, psychomotriciens) afin de faire face à des situations d'élèves toujours plus complexes.

#### *Promouvoir la formation professionnelle*

Le Conseil d'Etat a adopté en 2015 un plan d'actions pour valoriser l'apprentissage. Il vise à soutenir les entreprises formatrices (création du dispositif Chèque Label Entreprise Formatrice), augmenter le nombre d'apprentis au sein du petit et du grand Etat et promouvoir la formation

professionnelle au cycle d'orientation (mise en place du projet GO-Apprentissage). L'objectif de 4% d'apprentis au sein du petit Etat a été atteint à la rentrée 2017 et notre canton a enregistré depuis 2016 une hausse sensible du nombre de contrats d'apprentissage. Par ailleurs, de nouvelles filières de formation professionnelle ont été créées pour répondre aux besoins des jeunes et aux défis de la société de demain (par exemple le CFC bilingue français-anglais avec maturité professionnelle intégrée, ou l'Ecole de bande dessinée et d'illustration). Enfin, le dispositif Qualification+ (formation d'adultes) a vu ses moyens augmenter pour faire face à la demande grandissante de validation des acquis de l'expérience.

Par ailleurs, l'école de commerce Raymond-Uldry, ouverte à la rentrée 2017, constitue un nouveau modèle valorisant à la fois la formation professionnelle et le principe d'une école plus inclusive. En plus des filières habituelles proposées dans les écoles de commerce, elle offre une quarantaine de places d'apprentissage et de stage. Encadrés par leurs formateurs, ces jeunes effectuent une partie des tâches liées au fonctionnement de l'école. Elle accueille également une structure dépendant de l'enseignement spécialisé et permet aux jeunes de suivre des stages de pré-qualification.

### ***Mettre en œuvre de la formation obligatoire jusqu'à 18 ans (FO18)***

Lutter contre le décrochage scolaire et viser une certification pour chaque jeune est une priorité du Conseil d'Etat. Pour mémoire, 550 mineurs décrochent chaque année. L'application de la norme constitutionnelle s'inscrit dans cette perspective et d'intenses travaux ont été menés pour sa mise en œuvre à la rentrée 2018. Le dispositif Cap Formations a été renforcé. Avec FO18, il deviendra le guichet unique pour les jeunes déjà en rupture de formation. Durant la législature, il faut noter également l'ouverture de l'établissement Lullin qui propose un accompagnement individualisé aux jeunes en difficulté dans leur parcours de formation.

La lutte contre le décrochage scolaire passe également par une meilleure orientation des élèves. Au cycle d'orientation, le dispositif d'information scolaire et professionnelle a été révisé, avec des améliorations dès la rentrée 2017 et les normes réglementaires de passage d'une section à l'autre ont été adaptées, après la première évaluation du nouveau cycle d'orientation réalisée en 2014. Dans l'enseignement secondaire II, les conditions de dérogation, de redoublement et d'interruption de la scolarité dans une même filière de formation ont été modifiées.

### ***Développer une école plus inclusive***

Des réalisations concrètes ont été mises en œuvre visant à permettre à tous les élèves de mener à bien leur formation, quelles que soient leurs potentialités, leurs difficultés ou leur origine. Ainsi, à la rentrée 2017, 246 élèves à besoins éducatifs particuliers bénéficiaient d'un dispositif inclusif en classe régulière (contre 77 en 2013) et le nombre de places dans les classes et centres médico-pédagogiques intégrés a augmenté. En outre, pour les élèves migrants, le nombre de classes d'accueil a augmenté et plusieurs dispositifs ont été créés (classes de scolarisation à plein temps au primaire, classes d'alphabétisation au cycle d'orientation, classes d'orientation professionnelle et préapprentissage d'intégration au secondaire II). Par ailleurs, le dispositif sport-art-études (plus de 500 jeunes artistes et sportifs en bénéficient) a été étendu aux apprentis en voie duale. Enfin, l'attention portée aux problématiques rencontrées par les jeunes LGBT ou transgenres a été améliorée afin de leur garantir un contexte de formation serein.

### ***Répondre aux besoins d'équipements et de bâtiments***

A l'ère du numérique, la formation des élèves dans ce domaine est essentielle et se développe. Au cours de la législature, l'équipement numérique des établissements scolaires a été largement déployé : dans l'enseignement primaire, un tiers des classes disposent du wifi et le déploiement des tablettes et des tableaux blancs interactifs est en cours (36 écoles concernées pour l'instant). Au cycle d'orientation et au secondaire II, l'ensemble des classes disposent du système de projection interactif depuis la rentrée 2017 et il est prévu d'y déployer le wifi dès 2018.

Pour absorber la hausse des effectifs constatée dans l'enseignement secondaire II et le retard pris en matière de constructions scolaires, le Conseil d'Etat s'est vu contraint de procéder à une réorganisation de la carte scolaire cantonale impliquant des changements d'affectation pour certains bâtiments. En outre, l'Université et la HES-SO Genève ont bénéficié du soutien du canton pour la rénovation et la construction de plusieurs bâtiments essentiels pour leur développement (p.ex. CMU, HEG). Enfin, face à la pénurie du personnel de santé, la capacité d'accueil de la Haute école de santé augmente progressivement dans l'attente de pouvoir emménager dans un nouveau bâtiment en 2022.

### ***Consolider la formation au sein des hautes écoles***

Cette législature a été marquée par l'entrée en vigueur de la loi fédérale sur l'encouragement des hautes écoles et la coordination dans le domaine suisse

des hautes écoles. Le processus d'autonomisation de la HES-SO Genève est désormais effectif et le rayonnement des hautes écoles genevoises (Université, IHEID, HES-SO Genève) ainsi que leur collaboration réciproque s'est intensifiée.

Au vu des difficultés constatées à l'Institut universitaire de formation des enseignants (IUFE), la formation en enseignement secondaire a été révisée. Cette nouvelle mouture, reconnue par la CDIP en 2016, permet aux diplômés formés à Genève d'exercer dans l'ensemble du pays.

### ***Réviser les lois***

Deux lois majeures ont été révisées : la loi sur l'instruction publique (remplaçant la loi de 1940) et la loi sur l'enfance et la jeunesse (remplaçant la loi de 1958), qui doit doter la politique cantonale pour l'enfance et la jeunesse d'une base légale regroupant les missions fondamentales d'encouragement, participation, protection des enfants et des jeunes, prévention et promotion de la santé des élèves.

Afin de répondre aux besoins des familles et à la pénurie de places en crèche et en accueil familial de jour, le projet de loi sur l'accueil préscolaire a été adopté par le Conseil d'Etat le 11 octobre 2017. Enfin, le canton et les communes ont travaillé à l'élaboration d'un projet de loi traduisant les articles constitutionnels sur l'accueil à journée continue et, depuis janvier 2017, l'accueil parascolaire au primaire est de la compétence exclusive des communes.

### ***Renforcer la prévention, la promotion de la santé et la protection des enfants et des jeunes***

Le Conseil d'Etat a poursuivi ses efforts en faveur de l'éducation spécialisée pour créer de nouvelles places d'accueil (deux foyers supplémentaires) et des campagnes de communication pour recruter des familles d'accueil ont été menées. L'assistance éducative en milieu ouvert a été également renforcée et une AEMO petite enfance a été créée afin d'accompagner les familles en difficulté, éviter tant que possible les placements, et favoriser un retour rapide de l'enfant au sein de sa famille le cas échéant. Pour faire face à sa mission, le service de protection des mineurs a bénéficié de ressources supplémentaires. Par ailleurs, un foyer pour adolescents en situation de handicap mental a été ouvert, ce qui permet d'éviter désormais les placements hors canton.

Dans le domaine de la promotion de la santé et de la prévention, un plan d'action a été élaboré pour définir les lignes d'action prioritaires du service de santé de l'enfance et de la jeunesse et du service dentaire scolaire en fonction des publics visés. En outre, le programme de prévention et de lutte contre le (cyber)harcèlement a débuté à la rentrée 2016 : mesurer, former, agir et informer sont les quatre volets du plan d'action qui a pour objectifs de sensibiliser, former au repérage, indiquer les bons gestes et permettre une prise en charge rapide. La prévention contre la radicalisation a également été mise en œuvre dans le cadre scolaire. Afin de lutter contre toute forme de harcèlement, la ligne « Abus-écoute/Parler en toute confiance » a été ouverte. Enfin, dans un contexte de grande sensibilité autour des questions religieuses, une brochure de référence pour rappeler les principes de la laïcité à l'école a été publiée à la rentrée 2016.

## **B. EMPLOI**

Alors que l'année 2013 affichait un taux de chômage moyen de 5,5%, ce taux n'a fait que baisser durant toute la législature, hormis la légère hausse de 2015, conséquence directe de l'abandon du taux plancher du franc suisse face à l'euro et du renchérissement qui en a découlé. Pour l'année 2017, le taux de chômage moyen est de 5,3%. De 2013 à 2017, le taux de chômage moyen annuel genevois a évolué plus positivement qu'au niveau national.

Essentiellement dépendant de l'évolution économique, ce taux aurait pu augmenter, au vu de la détérioration conjoncturelle ayant marqué cette période de législature, laquelle s'est caractérisée par une hausse constante des inscriptions au chômage depuis 2013, un marché du travail toujours plus attractif et concurrentiel, et une croissance du produit intérieur brut (PIB) particulièrement faible. L'orientation stratégique prise par le Conseil d'Etat, ces dernières années, a contribué à l'évolution positive du taux de chômage à Genève dans un contexte défavorable. Tous les leviers pour éviter que le taux de chômage augmente ont été exploités.

Désormais, pour pouvoir continuer à observer une diminution du nombre de demandeurs d'emploi inscrits, une relance vigoureuse de la conjoncture suisse et de la conjoncture genevoise s'avère indispensable. Seule une croissance soutenue du PIB permettra une amélioration du rythme des embauches.

La politique de l'emploi menée par l'office cantonal de l'emploi (OCE) de 2013 à 2017 s'est principalement concentrée sur trois axes : améliorer l'efficacité et l'efficacités de l'OCE, favoriser la réinsertion des demandeurs

d'emploi fragilisés et stigmatisés, et inciter davantage les employeurs à recruter les candidats à l'emploi inscrits à l'OCE.

Pour réinsérer plus efficacement les demandeurs d'emploi, l'OCE a mis en place une stratégie de conseil et de placement axée sur la gestion et la transférabilité des compétences, l'inscription et la mobilisation rapides des candidats à l'emploi, l'adaptation de ses pratiques à la digitalisation du marché du travail, la réorganisation de sa structure, la révision de l'ensemble des mesures de marché du travail (MMT), le déploiement d'un management de terrain axé sur les résultats et la performance à tous les échelons de l'organisation, et l'optimisation de ses processus, afin notamment de répondre aux attentes du Secrétariat d'Etat à l'économie (SECO) et d'améliorer les indicateurs de résultats fédéraux.

Genève s'est par ailleurs montré précurseur au niveau national sur plusieurs plans. Le principe de la priorité au recrutement des chômeurs résidents dans le canton a été instauré, pour les services de l'Etat, les institutions de droit public et les entités subventionnées. Dans un contexte de révolution numérique, l'OCE a lancé JobIn en 2017, la première plateforme de formation en ligne pour les candidats à l'emploi. JobIn est considéré comme un projet pilote par le SECO. En parallèle, une page entièrement dédiée aux employeurs et aux professionnels RH a été ouverte en 2016 par cet office sur le réseau social LinkedIn. Elle compte déjà plus de 2'500 abonnés en un peu plus d'un an seulement. La même année, l'OCE a été le premier office, avec l'administration fiscale cantonale (AFC), à rejoindre la nouvelle plateforme web de l'Etat de Genève. Finalement, l'OCE a proposé au SECO, fin 2016 et début 2017, d'être pilote pour plusieurs autres projets visant à favoriser la mise en relation digitale des candidats à l'emploi et des recruteurs, via les innovations les plus récentes.

Durant la législature 2013-2018, l'OCE a également amélioré son dispositif pour aider les chômeurs en difficulté : il a optimisé ses prestations destinées aux populations à risque telles que les personnes au chômage depuis plus d'un an, les chômeurs en fin de droit, les jeunes en rupture de formation, les personnes non francophones, les seniors de 50 ans et plus et les chômeurs présentant un handicap ou en situation de maladie.

En effet, l'OCE a renforcé l'attractivité du label 1+ pour tous, tout en permettant aux entreprises bénéficiaires d'accéder plus facilement aux marchés publics genevois. Il a revu sa stratégie d'attribution de l'allocation d'initiation au travail (AIT) et de l'allocation de retour en emploi (ARE), afin que ces dernières s'adaptent le mieux possible aux besoins en formation des chômeurs. Il en a largement fait la promotion.

La nouvelle MMT iEmploi permet depuis 2016 aux demandeurs d'emploi non francophones d'être mieux accompagnés. Dans le cadre de la révision de la loi cantonale en matière de chômage (LMC), les emplois de solidarité (EdS), servant de tremplin aux chômeurs de longue durée vers le marché ordinaire du travail, ont été adaptés afin d'être plus efficaces en termes de retour à l'emploi.

Le guichet centralisé CAP Formations, mis sur pied en 2013 par l'office pour l'orientation, la formation professionnelle et continue (OFPC) en collaboration avec l'OCE, a accompagné des centaines de jeunes en rupture de formation vers la qualification professionnelle. En 2017, un projet de modification de la loi cantonale en matière de chômage a été adopté par le Conseil d'Etat, visant à introduire l'allocation de premier emploi (APE), destinée aux jeunes chômeurs de plus de 18 ans et de moins de 30 ans arrivés au terme de leur formation et en difficulté pour trouver un premier emploi.

Pour les chômeurs de 50 ans et plus, deux nouvelles mesures sont proposées au Grand Conseil : l'allocation cantonale complémentaire (ACC, dite A50+), qui s'adresse aux chômeurs de 50 ans et plus, déjà au bénéfice d'une décision d'octroi d'allocation d'initiation au travail (AIT). Elle vise à faciliter leur recrutement. L'allocation-pont (APont) est destinée aux personnes ayant épuisé leur droit à l'assurance-chômage dans les trois ans qui précèdent l'âge légal de la retraite donnant droit à une rente de l'assurance-vieillesse et survivants (AVS).

En parallèle, plusieurs modifications réglementaires en faveur des chômeurs sont entrées en vigueur en octobre 2017, comme par exemple l'abaissement du taux de cotisation actuel à l'assurance cantonale en cas de maladie ou accident (PCM) de 3% à 2% ou la réduction du délai d'attente en vigueur de cinq jours à deux jours pour pouvoir percevoir les indemnités maladie ou accident.

### ***Bilan des actions et réalisations importantes pour l'emploi***

En 2017, le SECO a publié les résultats des cantons pour 2016. C'est la première fois depuis leur existence que Genève connaît une progression deux années de suite, en passant d'un indice général de résultats de 86 en 2015 à 88 en 2016. Cet indice est calculé par le SECO à partir de quatre indicateurs : le nombre de jours indemnisés, la part des entrées au chômage de longue durée, la part des arrivées en fin de droit et la part des réinscriptions dans un délai de douze mois après la précédente désinscription.

La progression de l'indice général de résultats montre que les mesures d'amélioration touchant notamment la stratégie, l'organisation, le management, la formation et la performance des collaborateurs ainsi que la

qualité des prestations mises en œuvre par l'OCE ont porté leurs fruits et répondu aux attentes des parties prenantes du marché de l'emploi genevois.

Par ailleurs, selon les enquêtes menées par le SECO en 2017, le taux de satisfaction global des employeurs genevois à l'égard de l'OCE est de 79%, alors que la moyenne nationale se situe à 73%. De même, le taux de notoriété de l'OCE est en progression constante ces dernières années et atteint 88% en 2017. Il ressort également de ces sondages que près de 80% des demandeurs d'emploi inscrits déclarent être globalement satisfaits des prestations de service de l'ORP. Sont notamment relevées l'efficacité du processus d'inscription, la clarté des instructions données et la qualité du suivi accordé par les conseillers en personnel.

L'évaluation positive des prestations de l'OCE par le SECO confirme qu'un cadre de travail et des moyens adéquats ont été donnés aux collaborateurs de l'office pour leur permettre de regagner la confiance des assurés et satisfaire les besoins des employeurs.

Enfin, grâce à la collaboration et l'engagement des services des ressources humaines de l'Etat, des institutions de droit public et des entités subventionnées qui doivent donner la priorité aux chômeurs du canton, la part des engagements de ceux-ci s'est accrue. En début de législature, 33% des personnes engagées au sein de l'Etat de Genève étaient des chômeurs. Cette part a atteint son pic le plus haut en 2015 avec 70% des recrutements. Plus largement, le nombre de demandeurs d'emploi qui retrouvent un poste dans le secteur privé ou le secteur public est également en progression constante depuis le début de la législature. En effet, entre le début de 2014 et la fin 2017, le nombre de demandeurs d'emploi engagés a progressé de 11%.

La priorité à l'embauche des demandeurs d'emploi a notamment permis de contenir l'augmentation du chômage durant la législature et de maintenir la cohésion sociale. Elle a également eu des effets positifs directs en termes d'engagements et indirects en termes de valorisation des compétences professionnelles et sociales des personnes inscrites à l'OCE. Il est en effet désormais reconnu par les employeurs que ces compétences ont été et peuvent toujours être utiles au développement de l'économie genevoise. Un changement qui a permis d'améliorer la perception de l'image des personnes au chômage.

## C. ACTION SOCIALE

### *C01 Accès à l'assurance-maladie*

Entre 2014 et 2017, le montant des subsides d'assurance-maladie versé aux bénéficiaires n'a cessé d'augmenter, passant de 277,3 millions de francs en 2014 à 323,2 millions de francs en 2017, compte tenu notamment de l'évolution des primes, d'une part (prime moyenne cantonale passée de 483 francs en 2014 à 554 francs en 2017, pour les adultes), et de l'accroissement du nombre de personnes au bénéfice d'un subside de 100%, d'autre part (personnes bénéficiaires de l'aide sociale et de prestations complémentaires).

Aussi, dans l'objectif de continuer à soutenir les personnes qui ont le plus besoin d'aide tout en cherchant des pistes d'économie, différentes mesures ont été adoptées : d'une part, une modification réglementaire a permis de diminuer le montant des subsides pris en charge par l'Etat (diminution du subside ordinaire de 40 à 30 francs) et d'autre part, deux projets de loi ont été votés en octobre 2015 et février 2016 respectivement. Ainsi, une prime cantonale de référence inférieure à la prime moyenne cantonale (PMC) a été introduite pour les bénéficiaires de l'aide sociale et, s'agissant du régime des prestations complémentaires (PC) AVS/AI, il a été procédé à une réduction des effets de seuil en adaptant les montants du subside à la situation financière du bénéficiaire. Le dispositif pallie l'inégalité de traitement constatée auparavant et permet d'éviter que les personnes à faibles revenus, qui ne peuvent prétendre ni à des PC, ni au subside complet, ne soient désavantagées. Ainsi, pour les personnes éligibles aux PC AVS/AI qui n'ont droit qu'au subside d'assurance-maladie, un subside équivalant à la différence entre la PMC et l'excédent de ressources (subside au franc près) a été introduit dès juillet 2016.

### *C02 Soutien à la famille*

La politique familiale cantonale a continué de produire ses effets pendant la législature afin d'aider les familles genevoises à faire face à leurs obligations notamment par le biais des prestations complémentaires familiales (PCFam) et des allocations familiales.

S'agissant du dispositif PCFam, entré en vigueur en novembre 2012, celui-ci comptait en 2017 près de l'500 familles intégrées sur le marché du travail et percevant parallèlement, à titre subsidiaire, une aide financière (au total 22 millions de francs en 2017).

S'agissant des allocations familiales, suite à la mise en œuvre de l'IN 145 au 1<sup>er</sup> janvier 2012, le canton a augmenté sensiblement les montants

d'allocations familiales et de formation, précisément dans le but de tenir compte des coûts à charge des familles, notamment s'agissant des loyers et autres charges progressives liées au nombre d'enfants de la cellule familiale. Le financement des allocations familiales est, pour rappel, assuré par un prélèvement social sur les salaires, à charge des employeurs, qui est passé de 1,9% en 2013 à 2,45% en 2017.

Enfin, il s'agit de relever l'action du service cantonal d'avance et de recouvrement des pensions alimentaires (SCARPA) qui permet à près de 600 créancières d'obtenir les pensions alimentaires inhérentes aux enfants à charge. S'agissant du volume d'activité du service, celui-ci est resté stable durant la période observée (3'200 dossiers en moyenne). Les changements intervenus dans le cadre du droit de la poursuite et de la procédure pénale ont eu un impact positif sur le taux de recouvrement du service, tout comme la réactivation des créances résultant d'actes de défaut de biens dressés avant le 1<sup>er</sup> janvier 2017.

### ***C03 Mise en œuvre et conduite des mesures d'action sociale***

#### ***Entraide***

En corolaire des prestations sociales versées par l'Etat aux personnes dans le besoin, il importe de continuer à veiller à une juste allocation de ces prestations. En ce sens, le Conseil d'Etat a décidé de renforcer le dispositif d'entraide administrative en matière de lutte contre la fraude aux prestations sociales, la fraude fiscale et la domiciliation fictive, en approuvant la création d'un comité interdépartemental de pilotage d'une part, et la création de sept postes d'enquêteurs en faveur de l'office cantonal de la population et des migrations, d'autre part. Ces mesures contribueront à renforcer la cohésion sociale et la confiance dans les institutions, tout en permettant à l'administration cantonale de réaffecter les moyens dont elle est actuellement privée en raison de comportements abusifs ou frauduleux.

#### ***Revenu déterminant unifié (RDU)***

En juin 2016, le projet informatique sous-tendant la loi sur le revenu déterminant unifié (SI RDU) s'est terminé. Il permet ainsi aux six services et institutions délivrant des prestations sociales cantonales sous condition de ressources d'accéder à une base de données centralisée relatives à la situation financière et sociale des bénéficiaires. Concrètement, chaque mois, pas moins de 14'000 consultations de dossiers sont réalisées dans le SI RDU et près de 220 collaboratrices et collaborateurs de l'administration cantonale y sont connecté-e-s.

### ***Loi sur l'insertion et l'aide sociale individuelle***

Le dispositif de réinsertion professionnelle ancré dans la loi sur l'insertion et l'aide sociale individuelle (LIASI) a été évalué, conformément à l'article 56 alinéa 3 de la loi. Fort des constats ressortis, le règlement d'application (RIASI – J 4 04.01) a été modifié afin de proposer des alternatives au caractère obligatoire du stage d'évaluation et de moduler la durée dudit stage en fonction du parcours du bénéficiaire. De plus, dès 2018, le service de réinsertion professionnelle de l'Hospice général sera décentralisé, pour mettre à profit des assistants sociaux dans les centres d'action sociale (CAS) l'expertise métier des conseillers en réinsertion professionnelle.

### ***Rapport sur la pauvreté***

Le premier rapport sur la pauvreté dans le canton de Genève a été publié en août 2016. Exploitant les données de l'office fédéral de la statistique, de l'office cantonal de la statistique, de l'Hospice général ainsi que de la base de données anonymisées du RDU, le rapport contient douze indicateurs divisés en trois chapitres : pauvreté, précarité liée à l'emploi et surendettement. Sur cette base, des travaux ont été menés pour établir une feuille de route et un plan d'actions, contenant les premiers jalons d'un plan cantonal de lutte contre la pauvreté.

### ***Programme cantonal de lutte contre le surendettement***

Le programme cantonal de lutte contre le surendettement (PCLS), dont la phase pilote s'était achevée en 2014, a fait l'objet d'une évaluation interne, qui a confirmé la nécessité de disposer d'un tel outil. Le Conseil d'Etat a donc décidé la poursuite du PCLS en conservant l'axe de détection précoce des situations de surendettement.

### ***C04 Protection des personnes adultes sous curatelle***

Suite à l'entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2013 du nouveau droit en matière de protection de l'adulte, le Tribunal de protection de l'adulte et de l'enfant (TPAE) a révisé sur deux ans l'ensemble des mandats confiés au service de protection de l'adulte (SPAd). En parallèle, le SPAd a soumis au TPAE un nombre important de relèves de curatelle.

Pour faire face à l'augmentation constante du nombre de nouveaux mandats confiés par le TPAE, le SPAd a mené une révision complète de ses procédures et processus de travail, réorganisé la répartition des tâches au sein de ses sections, mis en place un plan de formation continue des collaborateurs visant

à renforcer leurs compétences métiers de même qu'un système de contrôle de gestion et créé divers outils de contrôle des comptes des personnes protégées et des prestations du service.

Enfin, pour accomplir sa mission, le SPAd a, entre 2013 et 2018, obtenu 19 ETP supplémentaires, par le biais de réallocations de ressources et de création de postes.

### ***C05 Actions en matière d'asile et de migration***

La crise migratoire de 2015 a montré les limites du canton de Genève dans sa capacité d'accueillir, de loger et d'accompagner les demandeurs d'asile qui lui sont attribués par la Confédération. Faute de places suffisantes en foyers d'hébergement collectif, l'Hospice général a dû, au plus fort de la crise, recourir à l'exploitation de neuf abris de protection civile (PC).

Certaines communes n'étant pas disposées à mettre à disposition leur abri PC, un projet de loi modifiant la loi cantonale d'application de la loi sur l'asile (LaLAsi) a été déposé, ouvrant la possibilité au Conseil d'Etat de réquisitionner des bâtiments ou des terrains publics pour héberger des migrants en cas d'urgence. Ce projet de loi a été adopté par le Grand Conseil le 23 février 2017 et est entré en vigueur le 29 avril 2017. Dans l'attente de son adoption, le Conseil d'Etat avait ratifié une base réglementaire lui permettant d'imposer aux communes, en cas de situation d'urgence en matière d'asile, la mise à disposition à titre temporaire de leur ouvrage de protection civile.

Par ailleurs, pour permettre à l'Hospice général d'augmenter sa capacité en hébergement, le Conseil d'Etat a institué une task force interdépartementale chargée de réaliser des foyers d'hébergement d'une capacité totale d'au moins 1'000 personnes. Cinq autorisations de construire ont été délivrées pour un total de 1'110 lits; deux autres dossiers seront prochainement déposés pour près de 500 lits supplémentaires. Le premier bâtiment d'une capacité de 90 places sera disponible au premier semestre 2018, alors que la construction de deux structures de 370 places chacune débutera en 2018 pour une mise à disposition en 2019.

Le flux migratoire ayant faibli dès 2016, le canton peut désormais mettre l'accent sur l'intégration et l'insertion professionnelle des personnes admises provisoirement (permis F) et des réfugiés reconnus (permis B), ainsi que sur l'accueil des réfugiés admis dans le cadre du programme de réinstallation décidé par la Confédération.

## D. PERSONNES ÂGÉES

S'agissant de l'aide individuelle aux personnes âgées en situation de précarité, les prestations complémentaires ont connu une progression constante en termes de nombre de dossiers et de prestations versées et ce en lien avec le vieillissement de la population (+ 1%) sur la période 2013-2017.

Face à ce défi qui concerne non seulement les prestations financières à verser aux personnes âgées, mais également l'augmentation des coûts des soins de longue durée pour les mêmes personnes âgées dépendantes, le Conseil d'Etat a initié et/ou soutenu plusieurs actions en vue de réformer le système et compléter le système de financement de la dépendance liée à l'âge. En ce sens, il a notamment soutenu la motion de M. Josef Dittli, conseiller aux Etats, portant sur la mise en œuvre d'un compte d'épargne individuel de financement des soins. Par ailleurs, il continue à investiguer les différentes solutions constitutionnelles, légales et assurantielles qui permettraient d'instaurer une assurance dépendance qui serait instituée comme cinquième risque social, après ceux liés à la maladie, aux accidents, au chômage, à la vieillesse et invalidité.

Enfin et s'agissant des prestations complémentaires AVS/AI, une démarche a été lancée en octobre 2016, visant à relayer auprès des 90'000 bénéficiaires de prestations sociales à Genève les nouvelles dispositions du code civil/pénal en matière de fraude sociale. Cette opération a permis à plus de 500 bénéficiaires de clarifier leur situation, s'agissant d'éléments de revenus et de fortune qui n'avaient pas été déclarés lors de la demande initiale de prestations. Après traitement de plus des 2/3 des situations, 19 millions de francs doivent être restitués à l'Etat de Genève, dont 4 millions de francs ont déjà été versés. De plus, la baisse des montants dus au titre des prestations représente une économie annuelle de plus de 2 millions de francs.

Dans le domaine des établissements médico-sociaux, à l'issue de la législature, plus de 400 lits de long séjour auront été créés dans quatre nouveaux EMS (Liotard, Plaine, Stella, Coccinelle) et dans trois EMS rénovés et agrandis (Butini, Béthel, Nant d'Avril – Villa Mandement). Avec la suppression de quelques chambres à deux lits, l'ouverture de quelques lits supplémentaires et la création de lits de court séjour en unité d'accueil temporaire de répit (UATR), le canton disposera d'environ 4'100 lits, soit une progression de 9% sur les cinq dernières années. Certains projets innovants se termineront en 2018 avec l'ouverture de 30 lits dédiés spécifiquement à la prise en charge de cas psychiatriques lourds. Par ailleurs, le taux d'occupation annuel moyen des lits de long séjour de l'ensemble des EMS est supérieur à la cible fixée par le département, soit 98%.

En termes de réalisations internes, le Conseil d'Etat a finalisé la mise en place de l'utilisation d'un prix de référence hors loyer par gabarit d'EMS (méthode SOHO) visant à sortir de la logique des prix de pension historiques par un calcul basé sur les coûts standardisés de 312 prestations socio-hôtelières spécifiques. La présentation de la comptabilité analytique d'exploitation a été standardisée pour tous les établissements. Les contrats de prestations ont été reconduits avec 52 entités pour la période 2018-2021. L'implémentation de l'outil Gestplace pour l'optimisation de la gestion des lits disponibles et des listes d'attente a été achevée. De plus, un groupe de travail a été initié pour élaborer une redéfinition des bonnes pratiques et des usages en matière de sous-traitance et d'externalisation de prestations hôtelières.

Enfin, afin de favoriser l'intégration des EMS dans le réseau de soins et faciliter le développement de structures intermédiaires, le DEAS a rattaché, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017, le domaine des EMS à la direction générale de la santé.

## **E. HANDICAP**

### ***E01 Mise en œuvre et conduite des actions en faveur des personnes handicapées***

La politique genevoise en faveur des personnes en situation de handicap et de leurs proches vise à favoriser leur intégration dans la société. Parmi les enjeux majeurs de cette politique, les évolutions suivantes ont été identifiées : le vieillissement des personnes en situation de handicap, l'augmentation de la lourdeur et de la complexité des cas pris en charge, l'augmentation du nombre de cas de handicap psychique et l'exclusion sociale de ces personnes.

Afin de répondre à ces évolutions, des axes stratégiques ont été mis en œuvre par le biais de projets concrets qui ont permis de développer les collaborations santé-social, de favoriser l'intégration sociale et professionnelle et d'organiser la prise en charge liée au handicap psychique à l'image de ceux menés par les Etablissements publics pour l'intégration (EPI) et les Hôpitaux universitaires de Genève (HUG) : ouverture d'une antenne socio-éducative sur le site de Belle-Idée (depuis décembre 2014), développement de l'équipe mobile de l'unité de psychiatrie du développement mental (depuis juin 2015) ou encore création d'une deuxième structure intermédiaire baptisé « Intera » sur le site de Belle-Idée (inaugurée en juin 2017).

Par ailleurs et en complément de ces projets, des structures d'accueil, telles que la surélévation de l'immeuble des EPI à la route de Chêne, l'aménagement des combles de Thônex (EPI), la réaffectation de l'hôtel Motte (EPI) pour accueillir des personnes présentant des troubles psychiques, la création de

foyers d'hébergement pour personnes vieillissantes au sein de la SGIPA ou encore le projet « pôle seniors » d'Aigues-Vertes sont en cours d'élaboration.

Ces axes ont nécessité une adaptation et une évolution de l'offre proposée pour ces personnes; ainsi la planification d'ouverture de places d'accueil a favorisé la création de 363 places supplémentaires entre 2013 et 2018, permettant ainsi d'atteindre 2'866 places au total dans le dispositif à fin 2018, soit une augmentation de +14,5%.

De plus, les subventions monétaires octroyées aux établissements accueillant des personnes handicapées (EPH) sont passées de 161,4 millions de francs en 2013 à 176,7 millions de francs en 2018, soit une augmentation de +9,5%.

### ***E02 Soutien financier individuel aux personnes handicapées***

S'agissant de l'aide individuelle aux personnes en situation de handicap précarisées, en miroir du dispositif prévu pour les personnes en âge AVS, les prestations complémentaires AI permettent à 10'327 personnes (à fin 2017) en situation de handicap et qui sont au bénéfice d'une rente AI de compléter ladite rente afin de subvenir financièrement aux charges afférentes à leur situation.

## **F. ENVIRONNEMENT**

Lors de cette législature, les grands projets de l'environnement qu'il convient de citer sont l'objectif de 50% de recyclage des déchets urbains, la poursuite de la prospection du sous-sol pour chauffer Genève (projet Géothermie 2020), l'amélioration de la qualité de l'air et la réduction du bruit avec notamment le développement de l'électromobilité.

La campagne d'information et d'incitation « la petite poubelle verte » a rencontré un large succès avec une réduction significative du volume des déchets de cuisine. En 2 ans, le taux de déchets recyclés a augmenté de 31%. Parallèlement, le nombre de déchets incinérables a baissé de 10% sur la même période.

Le projet Géothermie 2020 s'est largement déployé avec des résultats encourageants. La première étape a consisté à étudier en profondeur le sol et le sous-sol du canton afin d'aboutir à une cartographie aussi précise que possible du contexte et du potentiel énergétique disponible. Dans un deuxième temps, les premiers forages ont commencé, d'abord à faible profondeur - 35 mètres (Concorde/Châtelaine), puis à moyenne profondeur - 650 mètres (Satigny). En parallèle, la loi sur les ressources du sous-sol (L 3 05) a été adoptée par le Grand Conseil.

Afin de protéger efficacement la santé de la population, des mesures en faveur de la qualité de l'air, en particulier lors de pics de pollution ont été renforcées. À cet effet, différentes actions ont été mises en place comme le dispositif anti-smog dès l'automne 2014, l'introduction, en 2015, d'un outil innovant (plateforme G<sup>2</sup>AME), l'adoption en 2016 d'une stratégie en faveur de la qualité de l'air (une première en Suisse), la proposition de modification permettant d'ancrer dans la loi le dispositif anti-smog genevois (le plus complet de Suisse) et d'introduire un nouveau macaron « qualité de l'air » permettant de cibler les véhicules les plus polluants en cas de pic de pollution, en 2017. Le bilan de la qualité de l'air indique pour Genève des résultats positifs.

Dans le cadre du programme « en route vers l'électromobilité pour une ville moins bruyante et un air moins pollué », d'ici 2030, 10% des véhicules immatriculés à Genève seront à propulsion électrique. Onze mesures d'incitation ont été mises en place, notamment dans le domaine fiscal et de la circulation routière. 140 bornes de recharge disponibles ont été installées à Genève.

Les travaux de renaturation entrepris entre 2014 et 2017 ont permis de créer des espaces publics de qualité et d'assurer des conditions favorables au développement de la faune et de la flore indigènes. Outre les projets de renaturation incluant des mesures de sécurisation des cours d'eau, le Conseil d'Etat a anticipé les risques de crues et agi pour garantir une protection à long terme contre les inondations de l'Arve et du Rhône.

Depuis 2014, les travaux d'aménagements sur les rives du lac et du Rhône, en particulier, ont permis d'accroître notablement le nombre d'accès à l'eau tout en sécurisant la baignade en eaux vives. De plus, les projets de création de nouvelles infrastructures lacustres ont rendu les quais et la rade encore plus conviviaux et accessibles à tous et surtout aux personnes à mobilité réduite.

Le « programme Nature en Ville » s'est développé pour offrir une nature de proximité, une variété paysagère et une plus grande qualité de vie aux Genevoises et Genevois. Il entretient et préserve également les espaces naturels et leurs connexions biologiques indispensables à la survie durable des espèces. Pour sensibiliser la population à la richesse de notre biodiversité et à sa fragilité, des actions et des infrastructures sont régulièrement réalisées. Une stratégie consacrée à la biodiversité sera prochainement proposée.

Sur proposition du Conseil d'Etat, le Grand Conseil a adopté en janvier 2016 une modification de la loi sur la promotion de l'agriculture, visant à interdire toute utilisation d'organismes génétiquement modifiés (OGM). De

plus, la réduction de l'utilisation de produits phytosanitaires avec les risques liés à leur usage est actuellement à l'étude.

Le canton a favorisé les initiatives permettant à l'agriculture d'innover et de se diversifier dans le respect des principes du développement durable. 65 millions ont ainsi été investis dans des projets d'infrastructures agricoles afin de favoriser l'innovation et l'adaptation des équipements, tout en assurant une production locale, diversifiée et de qualité.

En cinq ans, des infrastructures agricoles majeures ont été développées : la centrale de l'Union maraîchère de Genève, deux unités de commercialisation pour les produits biologiques (légumes et céréales), 18 hectares de serres maraîchères et horticoles, une malterie du Cercle des Agriculteurs de Genève, deux poulaillers de poulets de chair, un poulailler de poules pondeuses, deux hangars collectifs, une centrale de biogaz, une nouvelle ligne de conditionnement de lait GRTA, une chaufferie à bois, ainsi qu'une plateforme en ligne de distribution pour la restauration collective labellisée GRTA.

## **G. AMÉNAGEMENT ET LOGEMENT**

En quelques décennies, le canton de Genève est devenu le centre d'une métropole régionale attractive. Les infrastructures de transport et les logements ont insuffisamment accompagné cette croissance. Le Plan directeur cantonal fixe à l'horizon 2030 (PDCn 2030) les différents projets à même de répondre aux enjeux d'une croissance maîtrisée et qualitative. Il identifie les périmètres adéquats pour la réalisation de nouveaux quartiers de logements selon un principe simple : construire là où cela a du sens soit près des axes de communication, en particulier des axes de transports publics et près des centres urbains existants également. En privilégiant des quartiers denses et connectés, le PDCn 2030 préserve la zone agricole du canton et le quota de surfaces d'assolement imposé par la Confédération. La première version du PDCn 2030 a été adoptée par le Grand Conseil en 2013 et approuvée, avec réserves, par le Conseil fédéral en 2015.

Alors que le PDCn 2030, en tant qu'outil de planification, répond à la demande de logements, la question des destinataires de ces mêmes logements a fait l'objet d'une attention particulière. Le Conseil d'Etat, conscient que la classe moyenne a été particulièrement préteritée par une offre faible en logements, tant au niveau du prix que de la qualité, a revu la répartition des typologies de logement (PL 12093). Ce rééquilibrage permet d'asseoir le principe de mixité sociale – chère au Conseil d'Etat – à l'échelle d'un quartier, mais plus largement à l'échelle du canton.

Par ailleurs, le Conseil d'Etat s'est attelé à faire gagner la mutation urbaine en qualité. Il a ainsi revu l'outil du plan localisé de quartier (PLQ) qui est élaboré, depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2015, en concertation avec les différentes parties prenantes. En outre, le Conseil d'Etat a engagé le premier recensement architectural exhaustif du canton. Le résultat de ce travail permet d'élaborer des PLQ qui reconnaissent et tiennent compte de la dimension patrimoniale du territoire. A ce titre, plus de 50 édifices ont fait l'objet d'une mise sous protection pendant cette législature. Un autre apport fondamental en faveur de la qualité urbaine est de recourir aux concours d'architecture qui apportent une réponse aux préoccupations constatées et partagées sur la qualité des projets urbains. Le canton de Genève a connu un regain d'intérêt significatif pour la pratique du concours ces dernières années avec près de 80 concours organisés entre 2011 et 2017. L'Etat est directement partie prenante pour une trentaine d'entre eux.

Le projet Praille-Acacias-Vernets (PAV) a fait l'objet de plusieurs avancées législatives et programmatiques d'importance. Le Conseil d'Etat a approuvé le plan directeur de quartier (PDQ) le 1<sup>er</sup> avril 2015. Prenant en compte l'existant, le PDQ énonce 21 principes qui guideront le développement du territoire PAV et définit des objectifs, mesures et projets pour chaque thématique. En 2017, deux projets de loi (PL) façonnant le développement du projet ont été adoptés par le Conseil d'Etat. Le premier crée la Fondation PAV dont l'objectif est de libérer le foncier en rachetant des droits de superficie distincts et permanents (DDP). Elle les mettra ensuite à disposition de projets de logements, d'espaces publics et d'activités sous la forme de nouveaux DDP. Le second projet de loi renforce la mixité sociale. Ce dernier PL, adopté par le Grand Conseil le 23 février 2018, rééquilibre la proportion entre nouveaux logements et nouveaux emplois à un ratio 2/1 par rapport au ratio 1/1 initial. La répartition entre logements locatifs et propriété privée a également été revue. Le Conseil d'Etat a décidé d'introduire une part de PPE, jusque-là inexistante. Enfin, le premier PLQ du PAV a été adopté et n'a suscité aucune opposition.

Le financement des nouveaux quartiers est une préoccupation récurrente des communes qui doivent assumer le coût des espaces publics, ainsi que les équipements publics de leur compétence, par exemple les écoles. Comme réponse à ces enjeux budgétaires, le Conseil d'Etat, en collaboration avec l'Association des communes genevoises (ACG), a créé le Fonds intercommunal pour le développement urbain (FIDU) qui soutient financièrement les communes en vue de la construction des infrastructures publiques rendues nécessaires pour l'accueil de nouveaux logements. Il dispose de 25 millions de francs par an, pour une durée de 20 ans, grâce aux

contributions des communes en fonction de leur capacité financière et de leur population. Le Conseil d'Etat a également simplifié le mode de prélèvement de la taxe d'équipement, qui est désormais effectuée de façon forfaitaire. Cette taxe, à charge du propriétaire ou du superficiaire du terrain, sert à participer au financement des voies de communication devant être réalisées par la commune pour les nouvelles constructions en zone de développement. Un Fonds intercommunal d'équipement (FIE) a été créé, chargé de percevoir, de gérer et d'attribuer la taxe.

Depuis le début de la législature, le nombre d'autorisations de construire déposés et de décisions rendues ne cesse d'augmenter sans que le délai de traitement ne s'en retrouve altéré. Au contraire, ce délai a été considérablement raccourci, en particulier pour les dossiers traités en procédure accélérée (APA) pour lesquels, dans plus de 60% des cas, une décision est désormais rendue en moins de 30 jours calendaires. En 2017, le projet de dématérialisation des demandes d'APA a abouti à l'aide de la nouvelle plate-forme APA-Démat, autorisations de construire numériques. Progressivement dès 2018, l'ensemble des demandes d'APA seront traitées à l'aide de cette plate-forme dont l'objectif est d'améliorer encore la qualité de l'instruction et les délais. En parallèle, un projet de loi d'investissement visant la refonte de l'ensemble du système informatique des autorisations de construire a été adopté. Ce PL constitue la première étape vers le développement du BIM (maquette numérique) au sein de l'Etat, dans le cadre de la transition numérique du DALE.

En redéfinissant les modalités du développement territorial du canton de Genève, le Conseil d'Etat souhaite accompagner la plus grande mutation urbaine de ces 50 dernières années. A titre d'exemple, les travaux pour 600 logements à côté de la gare de Pont-Rouge ont été lancés, 1'000 logements sont en construction à Vernier sur le site de l'Etang et l'écoquartier des Vergers à Meyrin a accueilli ses premiers habitants. Les chiffres confirment une légère détente avec un taux de vacance à 0,51% en 2017 (0,36% en 2013), la construction de plus de 2'000 logements consécutifs en 2015 et 2016 ainsi que quelque 5'000 logements neufs en cours de construction à fin septembre 2017.

Ces quelques données préfigurent les nouveaux quartiers mixtes et vivants qui verront le jour ces prochaines années. Mieux pensés, ils répondent désormais aux exigences de qualité : ils sont connectés aux transports publics, généreux en espaces verts, diversifiés dans leurs fonctions, leur composition sociale et dans leurs types d'habitat. Vivre, se déplacer, travailler, se divertir, s'aérer, se former : la ville de demain est la ville des courtes distances et elle est bien entendu durable.

## H. SÉCURITÉ ET POPULATION

La nouvelle loi sur la police du 9 septembre 2014, entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> mai 2016, a permis de restructurer la police et institue notamment un organe de médiation ainsi qu'un conseil consultatif de sécurité.

La collaboration avec les polices municipales a été renforcée par l'entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> septembre 2013 de la révision de la loi les concernant. Dans le cadre de la mise en œuvre du concept de sécurité de proximité adopté par le Conseil d'Etat le 10 janvier 2013, sept contrats locaux de sécurité ont été signés avec les communes entre 2013 et 2018.

Après une expérience-pilote débutée en octobre 2014, la vidéoprotection aux Pâquis apparaît comme un précieux outil, complémentaire aux autres modes d'action policiers; elle a été étendue aux sites de franchissement fluvial.

L'effectif total de la police, comprenant les assistants de sécurité publique, est passé de 1'820 à 2'022. Les aspirants sont formés depuis le 1<sup>er</sup> avril 2016 à l'Académie de Police de Savatan, laquelle a pris le relais de l'école de police unique initiée à Genève en 2015.

Du point de vue des infrastructures pénitentiaires, Curabilis (exécution de mesures) a été ouvert en juin 2014 et sera entièrement déployé avant la fin de la législature. La Brenaz (exécution des peines) a été ouvert et intégralement déployé entre 2015 et 2016. Les établissements de Riant-Parc et de Montfleury ont été fermés, permettant une concentration des moyens sur le campus pénitentiaire Rive Gauche.

Le personnel pénitentiaire a connu une harmonisation de ses statuts par l'entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> mars 2017 d'une législation cadre. Cette même année a vu l'introduction du devoir d'informer entre le personnel médical et pénitentiaire, ainsi que la délégation à une commission formée de professionnels de la compétence d'évaluation de la dangerosité jusque-là réservée au chef du département.

Le suivi des détenus a été amélioré par le déploiement de plans d'exécution de la sanction et la création, en 2017, du service des mesures institutionnelles (SMI), partenariat médico-pénitentiaire, pour les personnes sous mesure en milieu fermé, ouvert et en ambulatoire. La réforme de la prise en charge des détenus par un concept novateur de réinsertion et de désistance déploie ses effets depuis janvier 2018.

Au niveau migratoire, une politique à la fois ferme et humaine a été appliquée, visant en particulier à accélérer le renvoi des criminels étrangers, avec ou sans statut légal.

Le rattachement du bureau de l'intégration des étrangers (BIE) à l'office cantonal de la population et des migrations (OCPM) a permis d'éprouver le premier programme d'intégration cantonal (2014-2017) et de lancer le second (2018-2021). La réforme du processus de naturalisation a, quant à elle, réduit le temps de traitement des dossiers (maximum 18 mois).

Dans le cadre de la restructuration du domaine de l'asile, Genève accueillera un centre de départ fédéral, ce qui aura pour conséquence la réduction du quota de requérants d'asile pour le canton, l'augmentation des capacités de renvoi et le renforcement de l'intégration des réfugiés.

Un projet novateur (opération « Papyrus ») a abordé la problématique des migrants sans-papiers en permettant, sur la base de critères objectifs, de régulariser certains sans-papiers et de contribuer à assainir les secteurs économiques concernés par ce type de main-d'œuvre.

Au niveau de la protection de la population, le dispositif d'intervention en cas de catastrophe ou de situation exceptionnelle a été modernisé, notamment par la création d'un état-major cantonal de conduite, rebaptisé ORCA-GE, (en remplacement d'OSIRIS), pour être opérationnel au 1<sup>er</sup> janvier 2018. Le dispositif de prévention et de lutte contre l'incendie a également été revu, en collaboration avec les communes, permettant ainsi d'améliorer progressivement les délais d'intervention. Le dispositif de protection civile a également été adapté aux risques actuels.

En collaboration avec la Confédération, il a été convenu de relocaliser les activités militaires sur les sites de Meyrin-Mategnin, d'Aire-la-Ville et d'Epeisses, mutualisés entre l'armée, les sapeurs-pompiers et la protection civile, laissant ainsi le site de la caserne des Vernets disponible pour la réalisation du projet d'urbanisation Praille-Acacias-Vernets (PAV).

L'office des faillites a concrétisé ses réformes organisationnelles, axées sur la formation et la polyvalence des collaborateurs, en s'appuyant sur le déploiement d'un nouveau système d'information qui a permis d'améliorer l'efficacité et la qualité du travail et de réduire significativement les délais de gestion. Le nouvel outil informatique genevois sera déployé dans d'autres offices de faillites de Suisse ainsi qu'à la FINMA (Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers).

De son côté, l'office des poursuites s'est engagé dans un processus de redressement en profondeur pour mettre fin aux dysfonctionnements structurels hérités du passé. Une nouvelle organisation a permis d'accroître l'efficacité et l'efficacité des prestations grâce à une refonte informatique majeure. Le nouveau système a permis à l'office de revoir ses processus, de s'affranchir de l'obsolescence technologique, de se mettre en conformité avec

les exigences de la Confédération et d'adopter de meilleures pratiques en matière de gestion de dossiers.

Des impulsions ont été données pour renforcer la qualité des prestations à la clientèle de la direction générale des véhicules (DGV), rattachée au département de l'environnement, des transports et de l'agriculture (DETA). Quinze prestations habituellement offertes au guichet ont été dématérialisées.

## **J. MOBILITÉ**

En automne 2014, une vaste consultation intitulée « Etats généraux des transports » a été lancée et le 5 juin 2016 la loi pour une mobilité cohérente et équilibrée (LMCE) a été adoptée par près de 68% des Genevois. Elle vise notamment à prioriser la mobilité douce et les transports publics dans l'hypercentre et dans les centres urbains. Un plan d'actions en 100 mesures visant la concrétisation de la LMCE a été présenté en mars 2017, et il sera mis en œuvre par étapes jusqu'en 2021. Fin 2017, 27 de ces mesures avaient déjà été réalisées ou étaient en cours de réalisation.

Clef de voûte de la politique des transports, le stationnement à Genève a nécessité des ajustements conséquents pour correspondre tant à l'évolution des modes de déplacements des Genevois qu'à la mise en œuvre progressive de la LMCE. Par exemple, près de 2'000 nouvelles places pour les deux-roues motorisés ont été créées entre 2014 et 2018. Une nouvelle offre journalière dans les P+R sous-utilisés a été lancée. En juin 2017, une modification réglementaire a permis la création de nouvelles zones macarons « habitants » dans les communes. Enfin, de nouveaux moyens de paiement du stationnement tels que le PayByPhone et des nouveaux horodateurs ont été introduits.

Concernant le ferroviaire, les travaux du CEVA ont dépassé les 85%. La nouvelle gare de Pont-Rouge a été la première à être mise en service le 8 décembre 2017. Dès mi-2018, elle sera desservie par un train tous les ¼ d'heure aux heures de pointe de et vers Coppet, avec la réalisation des points de croisement de Mies et Chambésy. Ces travaux permettront le déploiement du Léman Express, RER transfrontalier de 230 kilomètres de lignes desservant quelque 45 gares des cantons de Genève et Vaud et de France voisine, visant à désengorger le centre-ville de façon significative. Les études sur l'extension de la gare Cornavin en souterrain se poursuivent, après l'accord obtenu fin 2015 de la part de la Confédération sur sa participation à hauteur d'environ 1 milliard.

Pour la mobilité douce, 83 km d'aménagements cyclables ont été réalisés depuis 2012, dont 22 km de pistes cyclables et 22 km de bandes cyclables. A cela s'ajoute l'ouverture d'une première section de la voie verte à fin 2017

entre Eaux-Vives et Chêne-Bourg, avant la mise en service de l'ensemble du tracé jusqu'à Annemasse au printemps 2018, ainsi que la construction en cours du tunnel piéton entre les HUG et la gare de Champel.

En ce qui concerne les Transports publics genevois, l'offre et la vitesse commerciale ont été développées, en mettant en service, notamment, de nouvelles lignes express (5+, G+, C+, V+). L'autorisation de construire pour le prolongement du tram de Bernex jusqu'à Vailly est entrée en force en juin 2017, et les travaux de la plateforme de Moillesulaz ont débuté fin septembre 2017 pour une mise en service du prolongement du tram vers Annemasse prévue d'ici à fin 2019.

Plusieurs projets routiers majeurs ont pu avancer au cours de cette législature, avec le début des travaux pour la route des Nations, le réaménagement de la route Suisse, le dépôt d'un projet de loi de crédit d'investissement pour la réalisation des infrastructures routières de Genève Sud, le démarrage des études d'avant-projet pour le barreau de Montfleury et le boulevard des Abarois afin de desservir les Grands projets urbains de la ZIMEYSA et de Bernex.

Un comité de pilotage spécifique a été mis sur pied avec l'Office fédéral des routes concernant le projet d'élargissement de l'autoroute de contournement, qui se poursuit en bonne coordination entre services cantonal et fédéral. Les travaux de la jonction du Grand-Saconnex débiteront fin 2018.

Pour la traversée du lac, un plan d'actions a été mis sur pied en 2014, et suite à la nouvelle disposition constitutionnelle découlant de l'initiative « OUI à la grande Traversée du Lac ! » approuvée par 62,8% des Genevois en 2016, un projet de loi de crédit d'investissement a été déposé au Grand Conseil en juillet 2017 pour financer la première étape des études d'avant-projet.

Un ambitieux programme de gestion du trafic a été introduit avec notamment des ondes vertes, des feux de signalisation modernisés, la création de la centrale de régulation du trafic (CRT), l'introduction de l'orange clignotant à 107 carrefours à feux durant la nuit, l'ouverture de voies de bus à d'autres usagers ainsi qu'une gestion responsable des flux de transfrontaliers, soit, au final, plus de 1'500 heures d'embouteillages en moins.

Enfin, la population a été régulièrement informée et sensibilisée tout au long de cette législature via des newsletters, des séances publiques, les fiches « info mobilité » et les dispositifs GE-Signale, GE-Respecte, GE-transports.

## K. SANTÉ

La période 2013-2018 s'est caractérisée par une hausse confirmée des besoins sanitaires liée au vieillissement de la population et par un recours accru aux soins dû à l'augmentation des maladies chroniques. Pour fixer les grandes lignes de la réponse du canton face à ces défis, le Conseil d'Etat a rendu au Grand Conseil son rapport quadriennal de planification sanitaire au début 2016. Celui-ci donne le cadre général de la politique publique de santé à Genève. Il privilégie les soins à domicile par rapport à l'hospitalisation, le travail collaboratif en réseau pour garantir la continuité et l'efficacité des soins, la régulation de l'offre, les collaborations public-privé et intercantionales ou encore le développement de structures mixtes et intermédiaires.

Le domaine hospitalier a connu des développements majeurs, notamment au sein des Hôpitaux universitaires de Genève (HUG). Tout en cherchant des gains d'efficacité, les HUG ont été dotés de plusieurs bâtiments : bâtiment des laboratoires, nouvelle maternité, nouveau bâtiment des lits. Ils ont également intégré les cliniques de Joli-Mont et de Montana pour assurer la pérennité des prestations de ces établissements. Les HUG n'ont pas pour autant augmenté leur nombre de lits, malgré une hausse de la demande en réadaptation, gériatrie et psychiatrie. La hausse de la demande ambulatoire a été particulièrement forte durant la période. En 2016, le contrat de prestations des HUG a été renouvelé pour quatre ans.

Sous l'impulsion du Conseil d'Etat, les HUG ont renforcé leurs collaborations avec le canton de Vaud, à travers la création d'une plateforme logistique commune et de plusieurs centres universitaires romands, notamment pour la chirurgie pédiatrique ou la neurochirurgie. Les HUG ont aussi ouvert, sous l'égide du Conseil d'Etat, trois structures intermédiaires communes pour le handicap mental avec les établissements pour l'intégration (EPI). Enfin, le nouveau bâtiment des lits a permis de créer Pharma24, projet emblématique de la collaboration avec les acteurs privés, pour une qualité de soins améliorée.

La collaboration avec les cliniques privées a aussi marqué la période, avec la pérennisation des mandats octroyés dans ces institutions pour compléter l'offre publique.

Durant la législature écoulée, les soins à domicile ont considérablement intensifié leur action, avec des soins axés plus sur des clients présentant des besoins de soins lourds et de moins en moins sur des aides légères. L'engagement cantonal s'est sensiblement accru dans ce domaine, en termes d'heures de soins à domicile (22% en cinq ans) et d'effort financier. La mise en œuvre de la loi sur la répartition des tâches entre le canton et les communes (LRT) a réglé la question des locaux de l'aide à domicile, en posant les jalons

d'une collaboration mieux ciblée avec les aides sociales de proximité. Une nouvelle prestation d'aide pour les familles d'enfants gravement malades a aussi été créée.

Les structures intermédiaires ont connu un fort développement, notamment les immeubles avec encadrement pour personnes âgées (IEPA). Ces structures permettent de retarder, voire d'éviter l'entrée en EMS, ce qui justifie de soutenir leur exploitation par un encadrement social et soignant. Le DEAS a ainsi élargi l'accès aux IEPA à toutes les catégories de la population en âge AVS. Avant, l'entrée en IEPA était soumise aux règles des logements sociaux. Six nouveaux immeubles ont été mis en exploitation. De nouvelles unités d'accueil de court séjour (UATR) ont aussi été ouvertes en EMS, tout comme des nouvelles capacités de courts séjours médicalisés (UATM) en dehors de l'hôpital.

Face aux défis du vieillissement, le Conseil d'Etat a adopté le programme cantonal de soutien aux proches aidants et le plan cantonal Alzheimer. Ces deux catalogues d'actions permettent de mener plusieurs projets transversaux au sein du réseau de soins genevois.

La loi sur le réseau de soins et le maintien à domicile (LSDom) a fait l'objet d'une évaluation complète et d'un réexamen approfondi. Un projet de refonte va être soumis au Grand Conseil afin de clarifier les attentes vis-à-vis des partenaires du réseau de soins et les conditions d'octroi des financements publics.

Le canton a affirmé sa place de leader en termes de dossier électronique du patient (DEP). En 2017, quelque 30'000 patients disposaient d'un dossier sur MonDossierMedical.ch. Un contrat pérenne d'exploitation de la plateforme e-health a permis de sortir de la phase pilote, L'utilisation du DEP a favorisé la mise en œuvre du plan de soins partagé grâce auquel plusieurs acteurs indépendants peuvent collaborer entre eux et avec les patients complexes pour améliorer leur prise en charge. Cette réalisation a aussi permis d'innover dans le domaine du financement à travers un projet pilote pour financer la coordination par les assureurs. Quand cela n'est pas possible, le canton se substitue aux financeurs usuels des soins ambulatoires pour pallier les carences de la LAMal dans ce domaine. Le principe de la collaboration intercantonale romande pour poursuivre l'exploitation du DEP a été obtenu.

Pour lutter contre la pénurie de professionnels de la santé, le Conseil d'Etat a ouvert un centre d'information sur les filières santé-social. Il a renforcé le dispositif de promotion de ces professions et soutenu l'augmentation des capacités de formation des infirmières, notamment les formations pratiques au sein des institutions subventionnées (stages, apprentissages, etc.).

Au niveau de la surveillance des professions de la santé, la commission compétente a augmenté ses capacités de traitement des dossiers. Elle a fait l'objet d'un rapport d'évaluation qui a entraîné une proposition de modification de la loi visant à promouvoir la médiation en cas de plainte.

Le DEAS a renouvelé la manière de concevoir l'action cantonale dans le domaine de la promotion de la santé et de la prévention des maladies. Le Conseil d'Etat a adopté un concept cantonal et un plan stratégique de promotion de la santé basés sur une approche multisectorielle, interdépartementale et participative large. Toutes les politiques publiques doivent être parties prenantes pour que le canton offre des conditions de vie favorables à la santé. Sur cette base, un plan d'actions a été élaboré. Les différents contrats de prestations élaborés par le Conseil d'Etat (prévention des dépendances, prévention du VIH et des infections sexuellement transmissibles, dépistage du cancer du sein et promotion d'une alimentation saine et équilibrée) s'inscrivent aussi dans cette démarche.

Par ailleurs, le Conseil d'Etat a lancé un nouveau programme de dépistage du cancer du côlon qui sera mené par la fondation chargée du dépistage du cancer du sein.

La lutte contre les épidémies a été renforcée, avec l'entrée en vigueur en 2016 de la nouvelle loi fédérale sur les épidémies (LEp). En 2016 aussi, la loi sur la restauration, le débit de boissons, l'hébergement et le divertissement (LRDBHD) a permis d'introduire des mesures pour protéger la santé des jeunes dans certaines manifestations à risque. Les organisateurs concernés doivent préparer un concept de prévention et de réduction des risques d'excès d'alcool et d'usages de substances psychotropes.

Les actions menées à Genève dans le cadre du soutien de la fondation Promotion santé suisse ont été élargies au thème de la santé psychique et au public-cible des personnes âgées. Les actions en promotion de la santé mentale et prévention des troubles psychiques ont été renforcées et font l'objet de lignes directrices issues d'un groupe de travail spécifique. Enfin, dans la lutte contre les inégalités de santé, des soutiens financiers ont été octroyés à diverses associations actives dans le renforcement des compétences en santé auprès de publics à risque ou en situation de vulnérabilité.

Durant la législature, les contrôles de la police sanitaire ont été étendus. En sus des inspections dans les établissements hospitaliers, les institutions de santé et les EMS, des examens systématiques se font désormais auprès de tous les acteurs des soins à domicile et des établissements pour personnes handicapées. De même, les contrôles ont été renforcés auprès des ambulances et des organisateurs de manifestations.

Au niveau fédéral, le canton a été très actif pour tenter d'obtenir dans la LAMal les moyens de maîtriser et contrôler les coûts de la santé. Il a demandé, en vain, des éclaircissements sur les comptes des assureurs. Genève a œuvré pour que les cantons puissent réguler l'offre sanitaire, notamment par le biais de la clause du besoin, sans laquelle la maîtrise des coûts de la santé et des primes est illusoire. Genève a présidé la Conférence latine des affaires sociales et de la santé (CLASS) durant deux ans. Il a aussi siégé au comité directeur de la Conférence intercantonale des responsables de la santé (CDS) et au conseil de Swiss DRG SA.

En termes de surveillance de la consommation, le canton a systématisé les contrôles selon des évaluations de risque. Il a finalisé un outil commun romand pour gérer les inspections et œuvré pour influencer l'évolution du droit fédéral relatif à la consommation, en adaptant ensuite ses pratiques au nouveau contexte législatif. Le canton a introduit des obligations de formation pour les professionnels des denrées alimentaires pour lesquelles des non-conformités ont été constatées. Il a initié de nouvelles méthodes d'analyse et renforcé les capacités d'analyse microbiologiques.

Enfin, le canton a assuré des prestations sensibles dans les domaines de la sécurité des médicaments, des contrôles des droits de pratiques, du contrôle des produits chimiques, de l'expérimentation animale, de la sécurité liée aux chiens, de la protection des animaux, de l'hygiène des viandes ou encore dans le domaine de l'éthique de la recherche médicale.

## **L. ÉCONOMIE**

La législature 2013-2018 s'inscrit dans un contexte économique marqué par une croissance anémique en raison des nombreuses incertitudes liées à l'évolution des conditions cadre et à la force du franc. En 2015, le Conseil d'Etat a défini une stratégie économique cantonale 2030, qui fixe non seulement les grands axes et les orientations de la politique économique, mais également fixe des objectifs qui les incarnent. Cette stratégie a mis en lumière un des enjeux majeurs pour l'Etat dans les années à venir, qui est l'accompagnement et la gestion dans le cadre des politiques publiques de la transition numérique en tenant compte notamment de la dimension liée à l'emploi et à la compétitivité des entreprises de la région. Le soutien à l'innovation et à l'entrepreneuriat intégrant la durabilité vise à renforcer l'attractivité de l'écosystème économique cantonal et à saisir les opportunités de développement d'entreprises associant des modèles d'affaires durables.

Afin d'assurer la mise en place d'un écosystème orienté vers l'innovation, le Conseil d'Etat a créé la direction générale du développement économique, de la recherche et de l'innovation (DG DERI) dont la mission est d'accompagner le développement économique durable de Genève en capitalisant sur les forces présentes, et en soutenant la transition du tissu économique existant vers les nouvelles niches de croissance.

Le Conseil d'Etat a mené des travaux pour améliorer et simplifier les démarches administratives des entreprises. Il ambitionne de permettre aux entreprises d'optimiser leur temps et leurs ressources, et de contribuer à renforcer Genève comme un terreau favorable pour le développement économique. Le Conseil d'Etat a également mis sur pied un plan d'actions pour le commerce afin de soutenir ce secteur affecté par le tourisme d'achat et le commerce en ligne. Il s'agit de renforcer l'attractivité commerciale de Genève et d'accompagner les entreprises dans le processus de numérisation.

Le Conseil d'Etat s'est engagé avec détermination pour renforcer le dispositif de surveillance du marché du travail afin de lutter de manière ciblée contre la sous-enchère salariale et la concurrence déloyale. Genève est l'un des rares cantons à faire usage des mesures d'accompagnement que sont l'extension facilitée des conventions collectives de travail et le contrat-type de travail avec salaires minimaux impératifs.

Le dispositif répartit de manière équilibrée les responsabilités entre les partenaires sociaux et l'Etat. Le Conseil d'Etat a instauré des contrats de prestation avec des commissions paritaires afin d'instituer des délégations de compétence. Fruit d'un accord tripartite entre l'Etat et les partenaires sociaux, la révision de la loi sur l'inspection et les relations du travail adoptée à l'unanimité par le Grand Conseil en novembre 2015 a institué un nouvel acteur, l'inspection paritaire des entreprises (IPE). S'agissant des marchés publics, le dispositif de contrôle a été renforcé à plusieurs reprises, notamment par l'instauration d'une obligation d'annonce des sous-traitants pour les marchés de construction.

La refonte de la loi sur la restauration, le débit de boissons, l'hébergement et le divertissement (LRDBHD), entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2016, permet de mieux réguler le secteur tout en simplifiant le dispositif. La nouvelle loi sur les taxis et les voitures de transport avec chauffeur, entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> juillet 2017, prend en compte les nouvelles façons d'exercer la profession. Une révision de la loi sur les heures d'ouverture des magasins, en vigueur depuis janvier 2017, permet trois ouvertures dominicales annuelles sous réserve d'une CCT étendue.

Enfin, le canton s'est engagé pour une mise en œuvre du nouvel article constitutionnel fédéral sur l'immigration qui préserve l'accord sur la libre circulation des personnes. Il est aussi intervenu à plusieurs reprises auprès des autorités fédérales pour obtenir une hausse des contingents de main-d'œuvre en provenance d'Etats tiers.

## **M. FINANCES ET IMPÔTS**

### ***M01 Impôts, taxes et droits***

Le Conseil d'Etat a élaboré durant la législature son projet de mise en œuvre cantonale de la réforme de la fiscalité des entreprises. Une large phase de concertation a abouti au dépôt devant le Grand Conseil, en novembre 2016, d'un important train de lois couvrant l'ensemble du champ de la réforme cantonale, faisant ainsi de Genève le premier canton à soumettre au débat démocratique un dispositif de mise en œuvre exhaustif et transparent.

Ce train de lois se veut un ensemble équilibré et équitable en faveur de la prospérité durable de notre canton. Suite au refus du projet fédéral par la population suisse le 12 février 2017, le Conseil d'Etat s'est fortement impliqué au niveau fédéral pour relancer les travaux. Genève a ainsi été le seul canton romand représenté au sein de l'organe de pilotage chargé d'élaborer les nouvelles lignes directrices du projet fédéral. Le train de lois cantonales reste ainsi parfaitement compatible avec les grandes lignes du nouveau projet fiscal fédéral (PF17) mis en consultation à l'automne 2017.

Au chapitre de la fiscalité immobilière, les travaux se sont poursuivis en 2016 et 2017. L'administration fiscale cantonale a achevé, durant le premier trimestre 2015, la récolte des données nécessaires. Elle a ensuite procédé, courant 2016, à la réestimation des immeubles selon la méthode appliquée dans le canton de Zurich. L'examen des mesures de compensation qui devront être mises en place afin d'assurer une certaine neutralité des recettes fiscales est en cours d'élaboration, en concertation avec les milieux intéressés.

Au niveau législatif, on notera l'adoption par le Conseil d'Etat, le 17 juin 2015, du projet de loi 11685 fixant un plafond à 500 francs pour la déduction des frais de déplacement nécessaires entre le domicile et le travail, voté ensuite par le Grand Conseil. Suite à un recours, la chambre constitutionnelle de la Cour de justice a validé cette loi en reportant d'un an son entrée en vigueur. Le 6 février 2018, le Tribunal fédéral a à son tour validé cette loi, qui peut dès lors entrer en vigueur. Le 13 janvier 2016, le Conseil d'Etat a en outre adopté le projet de loi 11803 qui prévoit la transmission obligatoire par l'employeur des certificats de salaires à l'autorité fiscale. Cette loi a été adoptée par le Grand Conseil. Suite à un recours, la chambre constitutionnelle de la Cour de justice

a annulé la loi au motif qu'elle ne serait pas conforme au droit fédéral. Cette affaire est actuellement pendante devant le Tribunal fédéral.

### ***M02 Gestion des actifs et des passifs des patrimoines financier et administratif***

Le Conseil d'Etat a pu maîtriser et même réduire le niveau de la dette (près d'un demi-milliard de baisse entre fin 2013 et fin 2017) grâce à son action inscrite selon trois axes : contenir les charges, prioriser les investissements et mieux valoriser les actifs. Par ailleurs, le Conseil d'Etat a pu profiter de l'évolution des taux d'intérêt et des conditions avantageuses de financement pour augmenter la durée moyenne de la dette et réduire son coût. Enfin, fort de son engagement déterminé en faveur du développement durable, le canton de Genève a été la première collectivité publique en Suisse à réaliser un emprunt sous forme d'une obligation « verte », fin 2017. Au niveau de l'organisation, le Conseil d'Etat a centralisé au sein du service du contentieux de la direction générale des finances de l'Etat l'ensemble du contentieux non fiscal de l'Etat, hormis certaines exceptions.

### ***M03 Péréquation financière intercantonale***

La législature a débuté avec la procédure de consultation sur le deuxième rapport d'efficacité 2012-2015. Le compromis finalement adopté par le Parlement est peu satisfaisant pour les cantons contributeurs comme Genève, car les défauts du système n'ont pas été corrigés. Afin d'éviter une nouvelle controverse lors du troisième rapport d'efficacité, un groupe de travail politique des cantons a été constitué en septembre 2015, en vue de préparer des propositions afin d'optimiser le système. Le canton de Genève s'y est fortement impliqué. Dans son rapport final du 17 mars 2017, le groupe a formulé des propositions d'adaptation de la RPT qui ont réussi à rassembler une majorité de 21 cantons et qui devraient permettre, si elles sont entérinées en 2018 par le Conseil fédéral puis par les Chambres, d'alléger sensiblement la facture du canton de Genève dès 2020.

### ***M04 Production et perception des impôts***

L'administration fiscale cantonale a mis l'accent sur l'amélioration de ses relations avec les contribuables en ce qui concerne la production et la perception des impôts. Le taux de réponse aux appels téléphoniques a été amélioré de plus de 40% durant la législature, tandis que le nombre de recours présentés par les contribuables devant les instances judiciaires a reculé de 38%.

Les prestations par Internet se sont fortement développées, induisant une augmentation de 60% de l'utilisation des services en ligne. D'autre part, l'administration fiscale cantonale a participé activement à l'étude de projets d'envergure nationale, tels que la réforme de l'imposition des entreprises, la loi sur l'impôt à la source, l'échange automatique de renseignements, l'échange spontané de rulings.

## **N. CULTURE, SPORT ET LOISIRS**

La culture et le sport constituent des facteurs essentiels de cohésion sociale et d'intégration. Durant cette législature, le Conseil d'Etat s'est fixé l'objectif de coordonner l'engagement de l'Etat en matière culturelle et sportive, dans le but de favoriser dans ces domaines l'accès à un large public et de contribuer au rayonnement régional et international de Genève.

### ***Travaux sur la répartition des tâches entre le canton et les communes***

Dans le cadre de la répartition des tâches, l'engagement du canton et des communes dans le domaine de la culture a été redéfini. La loi sur la répartition des tâches entre les communes et le canton dans le domaine de la culture est entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2017 et prévoit, pour le canton, la reprise de l'ensemble des subventions et fonds généraux destinés à la diffusion, à la politique du livre, à l'accès à la culture et au financement de certaines institutions de rayonnement extra-cantonal; et, essentiellement pour la Ville de Genève, le transfert du financement d'une trentaine d'institutions et manifestations dites « intermédiaires », de la Fondation d'art dramatique, ainsi que des fonds généraux de soutien à la création. Les travaux concernant la répartition des grandes institutions se sont poursuivis en 2017 sans aboutir encore à un accord sur le Grand Théâtre et la Bibliothèque de Genève. En revanche, un projet de loi a été adopté pour confirmer le statut de l'Orchestre de la Suisse romande (OSR) comme tâche conjointe du canton et de la Ville de Genève. Cette institution au rayonnement international incontesté est appelée à intégrer la future Cité de la musique, aux côtés de la Haute école de musique.

Dans le domaine du sport, les travaux engagés au sujet de la répartition des tâches ont abouti à l'adoption d'un projet de loi entré en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2018. Il confirme la compétence prioritaire des communes notamment pour le soutien aux équipes d'élite, la construction d'infrastructures sportives, l'accueil et l'organisation de manifestations sportives et le soutien aux associations sportives. Le canton assume le soutien à l'élite individuelle (notamment Team Genève), à la relève élite, aux programmes Jeunesse et

Sport ainsi qu'au dispositif sport-art-études. Le canton est seul compétent pour le pilotage de trois infrastructures sportives majeures : Stade de Genève, futur Pôle football et future patinoire du Trèfle-Blanc. Le canton et la Ville de Genève collaboreront sur les associations faïtières. Enfin, les communes restent chargées de promouvoir la pratique individuelle du sport, le canton lui apportant son appui en particulier en approuvant les mesures proposées en faveur des jeunes et des seniors.

### ***Développer les lieux culturels***

Durant cette législature, le canton a poursuivi la mise à disposition de lieux destinés aux organisations culturelles et artistes genevois. Une nouvelle politique portant sur une stratégie territoriale pour la vie nocturne, culturelle et festive a été mise en place, accompagnée d'un renforcement des missions de la Plateforme de concertation sur les lieux culturels.

Par ailleurs, s'inscrivant comme l'un des éléments de la politique cantonale de valorisation et de médiation du livre et des auteurs, la Maison de Rousseau et de la Littérature sera rénovée et bénéficiera d'un soutien augmenté de l'Etat. A cet investissement s'ajoute celui prévu pour la Nouvelle Comédie (45 millions) ainsi que pour le Théâtre de Carouge (10 millions).

### ***Soutenir et développer le sport à Genève***

Le travail de planification des équipements sportifs s'est poursuivi en vue du développement du projet de nouvelle patinoire sur le site du Trèfle-Blanc. Le canton s'est engagé activement avec la Fondation du Stade de Genève pour stabiliser sa situation financière et réaliser les travaux urgents d'infrastructure. En outre, le projet de construction et de financement des infrastructures pour la relève élite dans le football sur la commune du Grand-Saconnex a été finalisé.

Durant cette législature, six nouveaux dispositifs de formation de la relève élite (tennis de table, handball, triathlon, canoë/kayak, tchoukball, cyclisme) ont été développés pour compléter le dispositif existant (football, hockey, volleyball).

Enfin, le canton et la Ville de Genève organiseront les jeux d'été suisses de « Special Olympics » à Genève en mai 2018, avec 1900 sportifs et sportives en situation de handicap mental qui s'affronteront dans de nombreuses disciplines.

### ***Renforcer les liens entre la culture, le sport et l'école***

Les activités culturelles proposées aux élèves dans le cadre d'Ecole&Culture ont été renforcées. Un programme culturel à destination des enseignants et réunissant plus de 400 offres a été mis en place sur le site Internet d'Ecole&Culture. Au total, ce sont chaque année près de 150'000 entrées dont bénéficient les élèves, y compris ceux suivant une formation professionnelle. Les moyens accordés aux écoles accréditées par le DIP pour dispenser un enseignement artistique de base, dont bénéficient plus de 10'000 élèves, ont permis de poursuivre l'harmonisation de leur fonctionnement et de leur conditions-cadres.

Par ailleurs, le dispositif sport-art-études a été étendu aux apprentis en voie duale. Enfin, en matière d'éducation physique, une 3<sup>e</sup> heure a été introduite en 9<sup>e</sup> R1 et R2 du cycle d'orientation et des cours d'éducation physique individualisée (EPI) pour élèves sous certificat médical ont été généralisés au secondaire II.

### ***Mieux coordonner la politique cantonale culturelle et sportive***

Les services cantonaux de la culture et du sport ont été rassemblés au sein de l'office cantonal de la culture et du sport, pour permettre, avec un lien renforcé aux loisirs, notamment l'élaboration d'une offre d'accès et de formation mieux coordonnée pour les habitants du canton; et particulièrement les jeunes en combinant des activités proposées sur temps scolaire et extra-scolaire.

Enfin, avec l'entrée en vigueur des règlements d'application des lois sur la culture et sur le sport, deux nouvelles instances ont été mises sur pied : le conseil consultatif de la culture et le conseil consultatif du sport, pour permettre d'améliorer la coordination entre les acteurs du canton dans ces domaines.

## **O. AUTORITÉS ET GOUVERNANCE**

Parmi les objectifs de la législature, au chapitre des autorités et de la gouvernance, figuraient la promotion du rôle et de la mission de la Genève internationale, l'approfondissement des liens au sein de l'agglomération, la mise en œuvre d'une nouvelle répartition des tâches entre les communes et le canton, et la réforme de la gouvernance des régies publiques autonomes.

### ***La renaissance de la Genève internationale***

La nouvelle constitution genevoise a souhaité que la promotion de la Genève internationale figure parmi les responsabilités prioritaires du Conseil d'Etat et a confié cette mission au département présidentiel. Ce choix s'est

avéré particulièrement judicieux pour cette législature, pendant laquelle s'est joué une partie du destin international de notre canton, et par ricochet de l'avenir d'un pan essentiel de la politique étrangère de notre pays.

C'est en effet au cours de cette législature qu'ont dû être réunis les accords des autorités municipales, cantonales, fédérales, mais aussi des organisations internationales pour assurer le financement de chantiers colossaux au cours de la prochaine décennie. Ces accords ont nécessité une coordination entre les votes sur ces financements à tous les niveaux, et l'avancement de dossiers intrinsèquement liés comme ceux du projet d'aménagement du Jardin des Nations, du projet de route et de tram des Nations, ainsi que la fusion entre la Fondation des immeubles pour les organisations internationales (FIPOI) et celle du Centre international de Genève (FCIG). Grâce à une excellente coordination avec, d'une part, l'Office des Nations Unies à Genève et son directeur général Michael Moller, et d'autre part le Département fédéral des affaires étrangères, ce défi historique a pu être relevé avec succès par le canton de Genève.

C'est ainsi que, en plus de la rénovation du Palais des Nations, devisée à 837 millions de francs, c'est l'ensemble des bâtiments des organisations internationales qui sera rénové au cours des prochaines années dans notre canton. Ces efforts ont été consentis alors que les avantages concurrentiels de Genève sur d'autres villes aux ambitions internationales pouvaient apparaître menacés, notamment en raison du franc fort et de l'abandon du taux plancher par la BNS, et des risques qu'avait fait planer l'adoption par une courte majorité du peuple suisse de l'initiative visant à limiter drastiquement l'immigration légale dans notre pays.

### ***Approfondissement des liens au sein de l'agglomération***

Dès les premiers mois de la législature, le Conseil d'Etat s'est attaché à simplifier les responsabilités entre les instances de pilotage de l'agglomération. Ces travaux de réforme en particulier des instances transfrontalières, ont été approuvés en novembre 2015 par les partenaires français. C'est ainsi que la gouvernance du Grand Genève est désormais incarnée par le Groupement local de coopération transfrontalière (GLCT) et renforcée dans sa fonction de porteur du projet de territoire à l'échelle de l'agglomération. Il se charge de la mise en œuvre du projet d'agglomération et coordonne les démarches locales pour les trois domaines prioritaires que sont l'aménagement du territoire, la mobilité et l'environnement. Cela a conduit, en décembre 2016, à la signature du projet d'agglomération de 3<sup>e</sup> génération, en vue d'obtenir le soutien de la

Confédération pour quelque 623,4 millions de francs d'investissements en faveur de la mobilité pour la période 2019-2022.

### ***Répartition des tâches***

Après l'adoption en 2015 de la loi-cadre fixant les règles de cette réforme, le Grand Conseil a adopté en 2016 et 2017 trois lois de répartition, concernant les domaines du parascolaire, de l'aide sociale, de l'aide aux personnes âgées, du financement des locaux de l'imad et de l'Hospice général, de la réglementation locale de la circulation, du soutien à la culture et du soutien au sport. Les mécanismes permettant le transfert des ressources aux collectivités qui reçoivent de nouvelles responsabilités (fonds de régulation) ont été mis en place et fonctionnent depuis 2016. Toutes ces lois ont été adoptées à de très larges majorités, après avoir fait l'objet d'une longue procédure de concertation avec les magistrats communaux.

De la même manière, la législature aura permis de mettre en place l'ensemble des mécanismes législatifs visant à renforcer les possibilités de collaborations intercommunales. C'est ainsi que les communes disposent désormais de la possibilité, en plus de groupements intercommunaux, de constituer des communautés de communes, voire de fusionner. Ces bases légales ont été adoptées par le Grand Conseil respectivement en 2015 et en 2016.

Le chantier institutionnel de la répartition des tâches ne fait toutefois que débiter. Pour répondre aux aspirations exprimées dans la nouvelle constitution, celles d'une architecture institutionnelle où les communes auraient des responsabilités renforcées, le processus devra se poursuivre bien au-delà de cette législature. Sur des dossiers aux impacts financiers et organisationnels plus importants, comme la gestion des bâtiments scolaires, la responsabilité du soutien aux grandes institutions culturelles, la propriété et l'entretien des routes, l'aide aux personnes sans-abri notamment, les consensus doivent encore mûrir. Le Conseil d'Etat pourra aussi, cas échéant, constater l'échec d'une concertation et proposer au Grand Conseil des réformes importantes sans l'aval unanime des communes.

L'essentiel est toutefois que les instruments permettant des transferts de compétences soient désormais disponibles, et leur efficacité éprouvée. En attendant que les sommes transitant par le fonds de régulation atteignent une taille critique suffisante pour justifier une bascule fiscale, ce fonds continuera donc d'être alimenté. Il pourra d'ailleurs l'être même après une bascule fiscale, si de nouveaux transferts devaient être décidés plus tard. Comme le prévoit la loi-cadre, la bascule fiscale devra permettre le transfert des ressources

correspondant aux tâches transférées, sans modifier la charge fiscale de chaque contribuable (ICC) et en assurant aussi un impact neutre pour les collectivités publiques.

Certaines évolutions dans les rapports entre les communes et le canton ont pu aussi se réaliser en dehors des mécanismes de répartition des tâches. C'est ainsi que sur le plan de la sécurité, le canton a signé des contrats localisés de sécurité renforçant la coopération entre police cantonale et polices municipales avec six des plus grandes municipalités, à savoir la Ville de Genève, Vernier, Meyrin, Carouge, Lancy et Plan-les-Ouates.

### ***Modernisation de la gouvernance des établissements publics autonomes***

Le Grand Conseil a adopté en 2017, plus de trois ans après son dépôt par le Conseil d'Etat (le 14 février 2014), le projet de loi 11391 sur l'organisation des institutions de droit public (LOIDP) (A 2 24).

Le projet de loi, dont les enjeux avaient déjà été résumés dans le rapport de gestion 2014, permettra dès la prochaine législature de désigner les autorités de gouvernance de ces entités selon des règles plus transparentes et efficaces. Cette loi visait les objectifs suivants :

- renforcer le contrôle et la surveillance des établissements par le Conseil d'Etat et par le Grand Conseil;
- fixer des objectifs stratégiques et vérifier leur atteinte;
- définir des règles claires et imposer la transparence dans la gestion, la rémunération et la politique du personnel;
- permettre aux organes dirigeants des établissements publics de faire face dans les meilleures conditions à leurs importantes responsabilités;
- revoir la rémunération des administrateurs siégeant dans d'autres institutions: la rémunération dite « en cascade » est reversée à l'institution « principale »;
- supprimer les exigences de nationalité suisse et de domicile à Genève, pour tenir compte de la jurisprudence.

## **P. ÉTATS-MAJORS ET PRESTATIONS DE MOYENS**

### ***Gestion transversale et départementale des ressources humaines***

Le Conseil d'Etat a déposé le 11 octobre 2017 un projet de loi sur le traitement dans la fonction publique visant à mettre en œuvre le nouveau Système Compétences, Rémunération, Evaluation (SCORE). Ce projet vise à moderniser le système d'évaluation des fonctions afin de le rendre plus équitable et d'améliorer l'attractivité de l'Etat.

D'autre part, conformément à sa volonté d'alléger le fonctionnement de l'appareil étatique, le Conseil d'Etat a dès 2014 réduit les effectifs des états-majors de 2% et supprimé plusieurs commissions officielles dont l'utilité n'était pas démontrée. Afin de rendre l'administration plus agile et de favoriser l'initiative et la motivation, il a réduit le nombre des directives aux différents échelons de l'Etat. Le contrôle interne a été bien implanté dans l'ensemble de l'Etat, et sa coordination s'est renforcée sous la houlette du responsable de la gestion globale des risques de l'Etat. En matière de ressources humaines (RH), l'office du personnel de l'Etat (OPE) a développé des projets sur trois axes : responsabilisation des collaboratrices et collaborateurs, professionnalisation du management et des ressources humaines (RH) et qualité de l'environnement de travail.

### ***Gestion financière transversale et départementale et achats***

Le Conseil d'Etat s'est efforcé de viser l'équilibre des comptes de l'Etat et la maîtrise de la dette. Il a pour cela initié au projet de budget 2015 un plan de mesures améliorant le résultat de plus de 400 millions de francs au projet de budget 2018 et déployant d'importants effets supplémentaires en 2019. C'est grâce à ce plan de mesures que les comptes de ces dernières années ont pu être globalement équilibrés.

De plus, un nouveau plan d'assainissement a été proposé par le Conseil d'Etat à l'automne 2017. Ce plan se fonde sur une recherche d'équilibre entre les mesures concernant les revenus et les dépenses. S'agissant des achats, les actions du Conseil d'Etat ont permis de rendre l'administration plus agile et d'améliorer l'efficacité tout en développant les compétences de la centrale commune d'achats en matière de marchés publics et d'achats responsables.

### ***Gestion du patrimoine de l'État***

La législature a vu s'achever les constructions majeures de la Maternité, des établissements pénitenciers de Curabilis et de la Brenaz, de la HEG Battelle, de l'Hôpital des enfants, du nouvel observatoire de Sauvigny, de

l'école de commerce Raymond-Uldry, du bâtiment des lits des HUG et du CMU. D'importantes rénovations ou transformations ont été terminées dans de nombreux bâtiments de l'Etat, notamment scolaires et universitaires. Une nouvelle stratégie de rénovation basée sur des audits de vétusté des bâtiments permet désormais d'optimiser les investissements.

Un effort particulier a été porté sur la réduction des consommations énergétiques. Les économies représentent -9,1% d'électricité, -9,0% d'eau, -4,2% de chaleur et -2,3% d'émissions de CO<sub>2</sub>. La part d'électricité photovoltaïque a passé de +1,7 à +3,8%. De grands progrès ont aussi été réalisés en matière d'optimisation de l'occupation des surfaces. À relever également l'accord passé début 2016 par le département des finances avec les partenaires sociaux en vue d'améliorer le statut, la rémunération et le degré de formation des nettoyeurs actifs dans les bâtiments de l'Etat.

Parmi les opérations immobilières, on notera en particulier le rachat du site Firmenich à la Jonction par la CPEG, ainsi que les transferts d'actifs immobiliers en faveur de la CPEG pour 166 millions et des Ports Francs pour 92 millions de francs, à quoi s'ajoute la vente de parcelles à la FTI pour 100 millions de francs. En matière d'efficience, les droits de superficie ont été valorisés via de nouvelles conditions de rente; des recettes supplémentaires récurrentes ont été dégagées grâce à une gestion plus rigoureuse des activités de gérance.

### ***Systemes d'information et de communication***

En adéquation avec l'importance croissante du numérique dans le quotidien des citoyens et des entreprises ainsi que dans le fonctionnement de l'administration cantonale, le Conseil d'Etat a entrepris dès 2013 une profonde réforme de la gouvernance et de l'organisation des systèmes d'information et de communication (SIC) de l'Etat.

Les mesures prises ont permis de rehausser sensiblement le niveau de maturité du canton de Genève dans ce domaine et de s'assurer que les ressources sont affectées de manière efficiente aux besoins prioritaires de l'Etat. A cet égard, une mesure marquante de la législature a vu l'internalisation de 109 équivalents temps plein à la direction générale des systèmes d'information (DGS) entre 2014 et 2017, avec une économie cumulée qui s'élève à 11,5 millions de francs. Outre ces aspects financiers, cette mesure a permis de diminuer significativement les risques de l'Etat relatifs à la sécurité de l'information et de stabiliser bon nombre de fonctions indispensables à la fourniture des prestations de l'administration cantonale.

Le 25 mai 2016, le Conseil d'Etat a approuvé la stratégie des SIC de l'administration cantonale. Ambitieuse, elle vise notamment à l'émergence d'une politique numérique au sein de l'Etat et soutient la réalisation des nombreux projets menés dans le cadre de la transformation numérique de l'administration cantonale et des e-démarches, projets qui font désormais du canton de Genève un acteur incontournable et innovant en matière de cyberadministration.

## Q. ÉNERGIE

La société à 2000 W sans nucléaire vise une consommation énergétique durable et compatible avec les ressources planétaires. En Suisse, il s'agit de diviser par trois les besoins énergétiques par personne d'ici 2050. Le canton de Genève a fixé ses objectifs en adéquation avec ceux de la Confédération : d'ici 2020, baisse de -29% de la consommation d'énergie thermique fossile et baisse de -2% de la consommation d'électricité. Tous deux s'expriment par habitant et prennent l'an 2000 comme base de référence.

Pour atteindre ces objectifs, le Conseil d'Etat, en partenariat avec les Services industriels de Genève (SIG), bras industriel de la transition énergétique, poursuit une stratégie qui s'articule autour des axes suivants : maîtriser la demande, développer les énergies renouvelables et locales, planifier les infrastructures énergétiques et accompagner les acteurs. Ce partenariat est formalisé depuis 2016 dans une convention d'objectifs, annoncée dans le programme de législature du Conseil d'Etat, qui clarifie le rôle des SIG dans la transition énergétique.

Les objectifs de maîtrise et réduction de la demande de la consommation énergétique à l'horizon 2020 ont déjà été atteints en 2016 : -29,3% en matière d'énergie thermique fossile et -6,8% en matière d'électricité. Ces excellents résultats sont le fruit d'une palette de mesures tantôt contraignantes, comme la mise en œuvre des prescriptions énergétiques, les campagnes de contrôle, le suivi énergétique des bâtiments ou les obligations d'efficacité pour les grands consommateurs, tantôt incitatives, comme les subventions du canton et du Programme bâtiments de la Confédération (25 millions de francs pour l'année 2017 et 32 millions de francs pour 2018). En complément de ces financements, les rencontres du logement ont initié le programme TEPI (Transition énergétique du parc immobilier) pour identifier les freins à la rénovation énergétique des bâtiments, qui se concrétise par des premiers pilotes d'assistants à maître d'ouvrage et maître d'usage.

La valorisation des ressources énergétiques renouvelables et indigènes a considérablement progressé. Avec le programme Géothermie 2020, la

prospection de l'ensemble du sous-sol genevois a été réalisée, de premiers forages de contrôle ont été lancés, un premier projet de réalisation est en cours et un centre de compétences a été initié. Génilac se concrétise et permet d'ores et déjà d'alimenter des bâtiments en énergie. Ces programmes permettent non seulement d'accroître l'indépendance énergétique du canton, mais aussi de garantir la haute performance énergétique des nouveaux quartiers et la transition des quartiers existants. L'objectif de doubler tous les 5 ans la production d'énergie solaire a été dépassé. Chaque année, environ 7MW de puissance photovoltaïque s'installe à Genève. La suppression de demandes d'autorisation sauf pour les bâtiments protégés ou la création d'un cadastre solaire pour évaluer le potentiel de production d'énergie des toits permettent notamment d'accompagner les acteurs.

L'enjeu pour les collectivités publiques, les professionnels du bâtiment et les milieux économiques consiste aujourd'hui à élaborer des systèmes énergétiques durables, techniquement performants et économiquement attractifs. Depuis 10 ans, le programme éco21 des SIG, ancré dans la convention d'objectifs, incarne cette mobilisation collective. Les résultats sont probants : 155 GWh/an ont été économisés, soit l'équivalent de la consommation des villes de Carouge et Lancy réunies. En alliant les critères du développement durable et de l'activité économique, les éco-parcs industriels sont également des projets fédérateurs au service de la transition énergétique. Portés par la Fondation pour les terrains industriels (FTI), les premiers éco-parcs industriels ont vu le jour en 2016 et une quinzaine de projets sont aujourd'hui opérationnels.

Avec une consommation électrique des ménages genevois entièrement couverte par du courant renouvelable et suisse, quelque 19 communes au bénéfice du label cité Gold de l'énergie et un soutien massif de la population (72,55%) à la stratégie énergétique fédérale 2050, le canton de Genève est en marche vers une transition énergétique effective et efficace.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les Députés, à prendre acte du présent rapport.

AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière :  
Anja WYDEN GUELPA

Le président :  
François LONGCHAMP